



LIGUE 1 MOBILIS (3^E JOURNÉE)
LE MCA ET LA JSK
EN DANGER

P.12



L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR A CONTRIBUÉ
À SA MISE EN PLACE
PREMIER RADAR
DE DÉTECTION D'INCENDIE
À DISTANCE

P.6

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // DIMANCHE 6 OCTOBRE 2024 // N°917 // PRIX 20 DA

BRAHIM MERAD, À LA RÉUNION
DES MINISTRES DE L'INTÉRIEUR DU G7 :

« LA GESTION
DE LA MIGRATION
CLANDESTINE EXIGE
UNE APPROCHE
GLOBALE »

P.2



VIOLENTS AFFRONTEMENTS
AU SUD-LIBAN

L'ARMÉE
D'OCCUPATION SUBIT
PLUSIEURS PERTES
DANS SES RANGS

P.4



PLUS DE 60 FILMS
DE 17 PAYS ARABES AU PROGRAMME

OUVERTURE
DE LA 12^E ÉDITION
DU FESTIVAL
INTERNATIONAL
D'ORAN DU FILM
ARABE

P.15



LE MINISTRE DES FINANCES,
LAAZIZ FAID, LE RAPPELLE

L'ALGÉRIE
RÉSOLUMENT
ENGAGÉE SUR LA
VOIE DE RÉFORMES
AMBITIEUSES

P.7



ELLE ANNULE LES ACCORDS DE PÊCHE
ET D'AGRICULTURE ENTRE L'UE ET LE MAROC

LA JUSTICE EUROPÉENNE DONNE RAISON AUX SAHRAOUI

LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE A DONNÉ RAISON AU FRONT POLISARIO ET AUX SAHRAOUI DANS LEUR LUTTE POUR LEUR INDÉPENDANCE. L'ALGÉRIE A OFFICIELLEMENT RÉAGI HIER À CE VERDICT, SOULIGNANT QUE LES ARRÊTÉS DE LA CJUE CONFIRMENT L'ILLÉGALITÉ DES ACCORDS SIGNÉS ENTRE LE MAROC ET L'UNION EUROPÉENNE.

Lire en page 3



SABOTAGE DÉLIBÉRÉ DES GAZODUCS
NORD STREAM 1 ET 2



L'ALGÉRIE EXPRIME SA « PROFONDE INQUIÉTUDE »

L'ALGÉRIE RELÈVE QUE « DEUX ANS APRÈS CE GRAVE INCIDENT QUI A MENACÉ LA PAIX ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES, LES AUTEURS DE CET ACTE N'ONT TOUJOURS PAS ÉTÉ IDENTIFIÉS, NI PRÉSENTÉS À LA JUSTICE ».

Lire en page 4

CONSEIL SUPÉRIEUR
DE L'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE
DE LA PROFESSION
DE JOURNALISTE

Le décret présidentiel qui s'y rapporte publié au JO

Comportant une trentaine d'articles répartis dans quatre chapitres, le décret présidentiel fixant la composition du Conseil supérieur de l'éthique et de la déontologie de la profession de journaliste, son organisation et son fonctionnement, a été publié au dernier Journal officiel. Il est expliqué dans le texte que le Conseil est défini comme étant "un organisme indépendant doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est chargé d'établir une charte de l'éthique et de la déontologie de la profession de journaliste, de l'approuver et de la publier par tous les moyens appropriés". A ce titre, il est chargé également de fixer la nature des sanctions disciplinaires et les modalités de recours, d'ordonner les sanctions disciplinaires en cas de manquement aux règles de l'éthique et de la déontologie de la profession de journaliste et de les publier. Il s'agit aussi d'organiser des cycles de formation et des journées d'étude au profit des journalistes et des professionnels du secteur de l'information et émettre des avis consultatifs sur les projets de textes législatifs et réglementaires relatifs à la profession de journalisme ou à son exercice et de proposer les mesures susceptibles d'améliorer le cadre normatif y afférent. Le texte stipule, par ailleurs, que le Conseil est composé de 12 membres, à savoir six membres, y compris le président, désignés par le Président de la République parmi les compétences, les personnalités et les chercheurs jouissant d'une expérience avérée, notamment dans le domaine journalistique, et six autres élus parmi les journalistes et les éditeurs adhérents aux organisations professionnelles nationales agréées, dont quatre journalistes élus par leurs pairs et deux éditeurs élus par leurs pairs.

LA DURÉE DU MANDAT AU CONSEIL EST DE QUATRE ANS RENOUVELABLE UNE SEULE FOIS

Les membres du Conseil représentant les catégories des journalistes et des éditeurs doivent jouir de la nationalité algérienne et justifier d'une expérience de dix ans au moins dans le domaine de la presse. Le décret souligne que les membres du Conseil exercent leurs missions "en toute indépendance et en toute neutralité" et "sont tenus d'assister personnellement aux délibérations du Conseil et de ne pas déléguer leur droit de vote à un autre membre". Les membres du Conseil sont "astreints à l'obligation de réserve et au secret des délibérations et de vote" et "doivent s'abstenir de prendre toute position ou avoir un comportement incompatible avec les missions qui leur sont dévolues". Concernant son organisation et fonctionnement, le Conseil se réunit en session ordinaire quatre fois par an sur convocation de son président et peut se réunir en sessions extraordinaires sur demande de son président ou des deux tiers de ses membres. Le Conseil ne peut se réunir valablement qu'en présence des deux tiers de ses membres. Il prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Y.S.

ALGÉRIENS ET ITALIENS Y TRAVAILLENT

Bâtir un partenariat «solide et mutuellement bénéfique»

La partie italienne a exprimé sa satisfaction de recevoir la délégation militaire algérienne et sa confiance en la capacité des deux pays à construire un partenariat solide et mutuellement bénéfique, dans les domaines de la sécurité et de la défense.

Voilà le résumé qui peut donner un aperçu succinct sur les trois jours de visite du Chef d'Etat-Major de l'Anp en Italie, à l'invitation de l'Amiral Giuseppe Cavo Dragone, Chef d'Etat-Major italien de la Défense. En effet, le Général d'Armée Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire (ANP), a été reçu, jeudi, au troisième et dernier jour de sa visite officielle en Italie, par le ministre italien de la Défense, Guido Crosetto. Lors de cette rencontre, les deux parties "se sont félicitées du niveau d'excellence de la coopération militaire bilatérale entre les deux pays amis, qui reflète l'entente et la grande confiance qui distinguent les relations algéro-italiennes à plus d'un titre".

Les deux parties ont également passé en revue "le développement de la situation et les mutations géopolitiques prévalant dans les zones d'intérêt commun".

Le Général d'Armée a fait part à son hôte de "ses vifs remerciements pour l'accueil et les marques d'hospitalité qu'il a



reçus, avant de lui transmettre les salutations du président de la République, Monsieur Abdelmadjid Tebboune, qui accorde un intérêt particulier aux efforts visant à élever les relations algéro-italiennes, dans tous les secteurs, aux plus hauts niveaux, particulièrement dans les domaines liés à la coopération militaire bilatérale".

Le Général d'Armée a égale-

ment passé en revue "les domaines de la coopération bilatérale, laquelle connaît une dynamique positive et enregistre des résultats tangibles, à la faveur de la ferme volonté des dirigeants des deux pays de l'élever au niveau d'un partenariat stratégique global". De son côté, le ministre italien de la Défense a exprimé sa "grande satisfaction de recevoir la délégation

militaire algérienne et sa confiance en la capacité des deux pays amis à bâtir un partenariat solide et mutuellement bénéfique, notamment dans les domaines de la sécurité et de la défense". A l'issue de la rencontre, les deux parties ont échangé des présents symboliques.

Par la suite, le Général d'Armée Saïd Chanegriha a effectué une visite à l'entreprise italienne Leonardo SPA, "une des entreprises leaders en Europe dans l'industrie de défense et les technologies de pointe, qui propose une gamme variée de solutions militaires, notamment dans les domaines de l'aéronautique, l'aérospatial et les systèmes de défense terrestres et navals", note la même source. Le Général d'Armée a reçu "d'amples explications sur les technologies et systèmes de défense modernes qu'offre l'entreprise italienne dont les responsables ont fait part de leur intérêt à consolider leur partenariat avec l'Algérie dans les différents volets des industries militaires".

I.Med Amine/APS

BRAHIM MERAD, À LA RÉUNION DES MINISTRES DE L'INTÉRIEUR DU G7

« La gestion de la migration clandestine exige une approche globale »

La migration clandestine est une question à plusieurs équations et pour la résoudre on ne doit pas se contenter de mesures répressives ou temporaires, mais adopter une approche globale qui tient compte de tous les paramètres dont notamment la sécurité, la stabilité et le développement des pays d'origine dont sont issus les migrants clandestins. C'est ce qu'a défendu, en substance, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Brahim Merad, dans son intervention, jeudi passé, lors de la réunion des ministres de l'Intérieur du G7 tenue en Italie.

« La question de la migration clandestine, aux impacts multiples, doit être abordée avec une vision intégrée et solidaire, visant à traiter ses causes profondes tout en assurant sécurité et développement » a-t-il en effet déclaré en notant à ce propos, les efforts déployés par l'Algérie, ces dernières années dans l'accompagnement des projets de développement en Afrique, notamment dans les zones frontalières, où pas mal de projets structurants et d'initiatives de coopération et de solidarité ont vu le jour. « La migration, qui a contribué à la promotion de l'humanité dans divers domaines, a toujours permis la création d'espaces d'échange et de diversité culturelle et sociale, et a été un vecteur clé dans le développement économique des sociétés, est désormais associée à des flux de migrants clandestins, en raison de l'instabilité dans les pays d'origine, de la dégradation de leurs conditions sécuritaires, et de la fragilité de leurs infra-

structures de développement », souligne-t-il en pointant encore une fois du doigt l'instabilité et les conditions de précarité des pays pourvoyeurs de migrants clandestins. C'est dire que la lutte efficace contre la migration clandestine doit commencer d'abord et avant tout par le règlement des problèmes économiques et de sécurité des pays « producteurs » de migrants. Evoquant les impacts diffus et multiples de la migration clandestine à laquelle fait face l'Algérie, depuis des années, Merad a indiqué que ce phénomène fait peser de graves menaces pour la sécurité nationale tant il est lié à divers réseaux criminels dont notamment celui du terrorisme dans la région du Sahel. « Notre gestion de cette question a permis d'identifier plusieurs dangers inhérents à ce phénomène, auxquels l'Algérie est confrontée. Il s'agit, notamment, du lien étroit entre les réseaux de passeurs de migrants, la traite des êtres humains et les groupes terroristes opérant dans la région du Sahel africain, et les réseaux de crime organisé, activant dans le trafic de drogue, d'armes et la prospection aurifère illégale » explique-t-il. Il cite à ce sujet, les agissements de parties hostiles, qui œuvrent par tous les moyens de noyer l'Algérie par des flots de migrants de diverses nationalités infiltrés de criminels et de terroristes. Au fait de ces manœuvres perfides à son encontre et de tous les enjeux liés aux flux migratoire, l'Algérie a su les gérer en adoptant comme le précise Merad « des plans d'action aux dimensions juridiques, humaines, opérationnelles et de déve-

loppement » Démantèlement de nombreux réseaux criminels multinationaux et rapatriement de 80000 migrants. Les démarches adoptées par l'Algérie dans la gestion de la migration clandestine à permis, rien que dans ces derniers huit mois, le démantèlement de nombreux réseaux criminels multinationaux et le rapatriement de près de 80 000 migrants clandestins dans leurs pays d'origine. Selon le ministre qui s'est félicité du rythme de collaboration et de coopération de l'Algérie avec les organisations onusiennes en lien avec la migration, l'Algérie accorde une importante attention à ce phénomène qui a atteint ces dernières années des proportions alarmantes et œuvre de tous ses moyens pour y faire face de manière efficace. A noter qu'en marge de la réunion des ministres de l'Intérieur des pays du G7, Ibrahim Merad s'est entretenu avec la directrice générale de l'Organisation internationale pour les migrations, Amy Pope. Il était question dans cet entretien en aparté, des relations de coopération entre l'Algérie et l'organisation internationale, ainsi que sur le rythme positif de la collaboration et de la coopération communes. A cet égard, Amy Pope a salué les efforts des autorités algériennes dans le soutien des missions de l'organisation, en mobilisant des moyens humains et matériels pour assurer les conditions de prise en charge humanitaire des migrants, ainsi que la mise en places des conditions permettant le retour volontaire des migrants dans leurs pays d'origine.

Boualem B.

ELLE ANNULE LES ACCORDS DE PÊCHE ET D'AGRICULTURE ENTRE L'UE ET LE MAROC

La justice européenne donne raison aux Sahraouis

C'est un « énième » verdict, sans appel, que vient de rendre vendredi dernier au Luxembourg la Cour de justice européenne (CJUE) en invalidant, une fois encore, les accords commerciaux « clandestins » entre Bruxelles et Rabat, portant sur les volets agricole et de pêche dans les eaux sahraouies.

En fait, la Cour de justice de l'Union européenne a donné raison vendredi au Front Polisario et aux Sahraouis dans leur lutte pour leur indépendance, ainsi que pour défendre contre la prédation marocaine leurs ressources économiques et naturelles. La même Cour de justice de l'Union européenne a dans la foulée invalidé définitivement les deux accords commerciaux conclus entre le Maroc et l'UE.

Ceux-ci avaient été conclus en « méconnaissance des principes de l'autodétermination » du peuple sahraoui, a estimé dans son arrêt la haute juridiction établie à Luxembourg. Bien plus, la CJUE qui statué vendredi en faveur du Front Polisario, a rejeté les recours introduits par le Conseil et la Commission de l'Union européenne (UE), synonyme d'annulation des accords signés entre le Maroc et les Vingt-Sept et étendus illégalement au Sahara occidental occupé. « Les accords commerciaux UE-Maroc de 2019 en matière de pêche et de produits agricoles, auxquels le peuple du Sahara occidental n'a pas consenti, ont été conclus en méconnaissance des principes de l'autodétermination et de l'effet relatif des traités », indique l'arrêt de la CJUE. La cour européenne explique que « le consentement du peuple du Sahara occidental à la mise en œuvre de accords commerciaux UE-Maroc de 2019 en matière de pêche et de produits agricoles sur ce territoire non autonome est une condition de validité des décisions par lesquelles le Conseil les a approuvés au nom de l'Union. »

Estimant que « le Front Polisario demeure le seul représentant légitime du peuple sah-



raoui », la CJUE précise qu'il « est habilité à contester les décisions litigieuses devant les juridictions européennes ». « Vu l'objet des décisions litigieuses et leur incidence sur le droit de ce peuple à l'autodétermination, le Front Polisario satisfait aux conditions pour pouvoir contester devant le juge de l'Union les décisions litigieuses, dans l'intérêt dudit peuple », ajoute la CJUE.

Le Tribunal de l'UE avait en septembre 2021 prononcé l'annulation des deux accords (pêche et agriculture) liant le Maroc à l'Union européenne, qui ont été étendus illégalement au Sahara occidental occupé, affirmant qu'ils ont été conclus en violation de la décision de la CJUE de 2016 et sans le consentement du peuple du Sahara occidental. Les Conseil et Commission européens avaient introduit

un recours en appel devant la CJUE en décembre de la même année. L'arrêt de vendredi 4 octobre 2024 confirme autant l'illégalité juridique de cet accord scélérat, et autant son invalidité du point de vue du droit international. Dans une déclaration, le représentant du Front Polisario en Suisse et auprès de l'ONU et des organisations internationales à Genève, Oubi Bouchraya Bachir a indiqué que la décision de la CJUE constitue « une grande victoire » pour la cause sahraouie dans sa bataille juridique pour mettre un terme au pillage des ressources du peuple sahraoui. La reconnaissance par la CJUE de l'illégalité des accords commerciaux conclus entre le Makhzen et Bruxelles, principalement dans les secteurs névralgiques et à forts potentiels économiques et sociaux que sont les secteurs de la

pêche et l'agriculture, est une confirmation que ces accords ont été conclus dans la clandestinité, dans la précipitation en ce que l'UE n'a pas consulté le seul représentant légitime du peuple sahraoui, et tenté de dévier le cours de l'histoire de ce territoire non autonome en participant au pillage de ses ressources économiques, dont le phosphate, et naturelles. Car dans un autre arrêt rendu vendredi 4 octobre 2024, la CJUE s'est également prononcée sur l'identification et l'étiquetage des melons et des tomates du Sahara occidental, et souligne que cet étiquetage doit indiquer le seul Sahara occidental comme étant le pays d'origine de ces produits, à l'exclusion de toute référence au Maroc, afin d'éviter d'induire le consommateur en erreur quant à leur véritable origine. En vertu de cet arrêt, les navires de l'UE se retrouveront sans licence pour pêcher dans la zone économique exclusive marocaine (ZEE), ainsi que dans les eaux du Sahara occidental occupé.

Merouane Korso

208 millions d'euros en échange de 128 licences de pêche

L'accord de pêche avait été conclu en 1988 après l'adhésion de l'Espagne à l'UE. Un accord de renouvellement avait ensuite été négocié pour la période 2019-2023, ce dernier prévoyant 208 millions d'euros en échange de 128 licences de pêche, soit environ 50 millions d'euros versés au Maroc chaque année. La commission européenne devrait ainsi renégocier un accord commercial avec le Makhzen pour tenir compte de son annulation par la Cour de justice de l'UE. Mais Bruxelles n'en démord pas et veut poursuivre sa coopération commerciale avec le

Maroc, même si celui-ci reste un pays colonisateur et pilleur des richesses du Sahara Occidental occupé. D'ailleurs, la présidente de la Commission européenne Ursula Von der Leyen et le chef de la diplomatie européenne l'Espagnol Josep Borrell ont signifié, après l'arrêt de la CJUE que l'UE va respecter le principe « pacta sunt servanda », une locution latine signifiant que les conventions doivent être respectées. Quant au représentant du Makhzen Nacer Bourita, il a confirmé que l'occupant au Sahara Occidental « ne se considère aucunement concerné par la

décision » de la Cour. Ces deux accords commerciaux, conclus sur le dos des Sahraouis, sont des soupapes de sécurité pour l'UE qui, moyennant quelques centaines de millions d'euros alloués au Maroc, permet à la flottille de pêche européenne, dont celle andalouse, de pêcher illégalement dans les eaux sahraouies. Et de régler les contentieux entre professionnels de la pêche au sein de l'espace européen. Sur le volet agricole, les produits marocains sont introduits sur le marché européen à des prix bas, compétitifs par rapport aux autres produits importés. M.K.

DE MISTURA SE RÉUNIT AVEC LE PRÉSIDENT BRAHIM GHALI ET LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le Sahara occidental réaffirme son droit à l'autodétermination

Une visite de la plus haute importance et qui a mis en émoi le Maroc officiel et ses médias. Il n'était que de lire l'abondante littérature sur le Sahara de ces médias acquis à la cause du Makhzen pour se convaincre du branle-bas de combat qui agitait le royaume.

Pour les Sahraouis, c'était l'occasion de maintenir la pression sur l'ONU et réaffirmer leur droit à l'autodétermination et à la souveraineté, le Maroc demeurant le dernier colonisateur de tout le continent africain.

Aussitôt l'avion immobilisé sur le tarmac de l'aéroport de Tindouf, l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental, Staffan De Mistura, a tenu, jeudi soir, une séance de travail avec des dirigeants sahraouis aux camps de réfugiés Chahid El Hafed. Selon l'Agence de presse sahraouie (SPS), lors de cette réunion, la partie sahraouie a informé M. De Mistura de « la position de la direction sahraouie reposant sur une seule base, à savoir permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination garanti par les lois et les chartes internationales », ajoute la même source. La rencontre s'est déroulée en présence du ministre conseiller à la présidence de la République sahraouie chargé des affaires diplomatiques, Mohamed Salem Ould Salek, du ministre des Affaires étrangères, Mohamed Sidati, du ministre de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation professionnels, Khatri Addouh, de la ministre de la Coopération, Fatima El Mehdi, et du représentant du Front Polisario à l'ONU et coordinateur avec la Minurso, Sidi Mohamed Omar. Par ailleurs, l'envoyé personnel du SG de l'ONU a visité nombre de structures et d'institutions relevant de l'Etat sahraoui, notamment le siège du Croissant-Rouge sahraoui où il a écouté un exposé exhaustif présenté par son président, Yahia Bouhbi, sur les modalités de réception, de stockage et de distribution des aides humanitaires. M. De Mistura s'est rendu ensuite à un dépôt du Croissant-Rouge sahraoui où il s'est enquis de l'expérience sahraouie dans l'action humanitaire, une expérience de près d'un demi-siècle. L'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental, Staffan De Mistura, est arrivé jeudi dans les camps de réfugiés sahraouis pour rencontrer la partie sahraouie. La visite de De Mistura s'inscrit dans le cadre de la préparation de son briefing qu'il tiendra devant le Conseil de sécurité, le 16 octobre, et intervient dans le cadre de ses tentatives d'approfondir ses contacts avec le Front Polisario ainsi qu'avec l'Etat d'occupation marocain. I.M.Amine

L'Algérie réagit au verdict de la CJUE

L'Algérie a officiellement réagi hier au verdict prononcé par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), concernant le pillage des ressources du Sahara occidental. En effet et dans un communiqué publié hier, le ministère des Affaires étrangères a indiqué que les arrêts de la CJUE confirment l'illégalité des accords signés entre le Maroc et l'Union européenne : « Ces accords constituent une violation des droits du peuple sahraoui qui rejette l'exploitation illégale des richesses de son territoire sous

occupation », y est-il écrit. Le département des Affaires étrangères y a également assuré que ces décisions de la justice confirment les principes des Nations Unies concernant la souveraineté des peuples sur les territoires occupés et rappellent les vérités authentiques de la cause sahraouie : « Ces arrêts rappellent également la situation juridique du territoire et la légitimité et la légalité du Front Polisario et du droit du peuple sahraoui pour son autodétermination », lit-on dans le document. R.N.

SABOTAGE DÉLIBÉRÉ DES GAZODUCS NORD STREAM 1 ET 2

L'Algérie exprime sa «profonde inquiétude»

Bendjama a indiqué que «l'importance stratégique des infrastructures transfrontalières les expose à des menaces et à des facteurs de vulnérabilité multiples, d'où la nécessité de les protéger en vue de garantir la sécurité de la production, du transport et de la distribution de l'énergie»

L'Algérie a exprimé, vendredi, par la voix de son Représentant permanent auprès des Nations unies, Amar Bendjama, sa «profonde inquiétude» concernant l'acte de sabotage délibéré des gazoducs Nord Stream 1 et 2. Intervenant au cours d'un briefing au Conseil de sécurité de l'ONU sur «les menaces auxquelles se heurtent la paix et la sécurité internationales», M. Bendjama a souligné que «deux ans après ce grave incident qui a menacé la paix et la sécurité internationales, les auteurs de cet acte n'ont toujours pas été identifiés, ni présentés à la justice». Grâce aux enquêtes menées par les autorités compétentes en Allemagne, en Suède et au Danemark, a poursuivi M. Bendjama, «le Conseil a été informé que les dommages subis par les gazoducs étaient dus à un acte de sabotage délibéré».

Alors que l'enquête diligentée par les autorités allemandes «est toujours en cours», le Représentant permanent de l'Algérie a souhaité que la lumière soit faite sur cet incident délibéré.

À ce titre, M. Bendjama a affirmé que la sécurité des installations énergétiques transfrontalières était «vitale et ne peut être menacée en toute circonstance», relevant que leur sabotage «impacte les approvisionnements en énergie, non seulement pour des millions de personnes, mais aussi pour des secteurs vitaux tels la santé, l'agriculture, la production alimentaire et les transports».

Il a également réaffirmé «le soutien total de l'Algérie aux enquêtes en cours menées par l'Allemagne et à tout effort international à l'avenir, notamment sous



l'égide des Nations Unies», relevant qu'il «est important de poursuivre les auteurs de ces actes en justice».

Bendjama a, en outre, indiqué que «l'importance stratégique des infrastructures transfrontalières les expose à des

menaces et à des facteurs de vulnérabilité multiples, d'où la nécessité de les protéger en vue de garantir la sécurité de la production, du transport et de la distribution de l'énergie». Et de conclure que le renforcement de la coopération régio-

nale et internationale «est essentiel pour assurer la prévention, la protection, l'atténuation, la préparation et l'enquête en temps opportun sur les attaques contre les infrastructures énergétiques vitales».

Avec APS

Les hôpitaux de Ghaza menacés de fermeture sous 24 heures

Les hôpitaux de la bande de Ghaza, notamment du nord, risquent d'être hors service dans les 24 heures en raison du manque de carburant.

«La réalité dans le nord de la bande de Ghaza est catastrophique, car l'hôpital Kamal Adwan et le reste des hôpitaux seront hors service dans les 24 heures en raison de la pénurie de carburant», a affirmé hier le directeur de l'hôpital Kamal Adwan, Hossam Abu Safiya.

L'ENTITÉ SIONISTE A DÉTRUIT 23 HÔPITAUX SUR 38

«Depuis une semaine, l'occupation n'a acheminé aucune quantité de carburant vers le nord de la bande de Ghaza, ce qui nous met face à une véritable catastrophe, surtout par rapport aux patients et blessés de l'unité de soins intensifs, qui dépendent de respirateurs artificiels fonctionnant à l'électricité», ajoute Hossam Abu Safiya. Depuis le 7 octobre 2023, date du début de la guerre génocidaire, l'entité sioniste a détruit 23 hôpitaux sur 38, y compris des hôpitaux publics et privés, ne laissant que 15 hôpitaux fonctionner à capacité limitée et dans des conditions difficiles, dans un contexte de pénurie aiguë de médicaments et de matériel médical. L'occupation sioniste empêche également l'entrée de l'aide humanitaire, médicale et du carburant, à l'exception d'une petite quantité fournie aux institutions internationales, qui ne répond pas aux besoins des citoyens.

VIOLENTS AFFRONTEMENTS AU SUD-LIBAN

L'armée d'occupation subit plusieurs pertes dans ses rangs

Les événements ont débuté dans la matinée du mercredi, lorsque l'unité "Egoz" des forces spéciales de l'armée d'occupation a pénétré dans un bâtiment situé dans une localité du sud du Liban. Dès leur arrivée, les soldats israéliens ont été confrontés aux combattants du Hezbollah. Ces derniers ont attaqué les forces israéliennes de plusieurs directions, tirant des obus et des roquettes anti-chars.

Le Hezbollah a continué à ouvrir le feu même pendant les opérations d'évacuation des soldats israéliens blessés. Dans une autre attaque, des membres de la brigade Golani ont été surpris par des tirs de roquettes dans une autre localité du sud du Liban, entraînant la mort et les blessures de plusieurs d'entre eux. Le centre médical "Ziv" de Safed a indiqué

avoir accueilli 39 soldats israéliens blessés, arrivés par hélicoptères et ambulances militaires. Selon l'armée, les victimes des combats sont issues des unités d'élite, dont la brigade Golani, l'une des brigades d'élite de l'armée israélienne. D'après les premières enquêtes menées par l'armée israélienne, des dizaines de combattants du Hezbollah auraient pris part à ces attaques. La chaîne israélienne 13 rapporte que les combats se sont déroulés à très courte distance, augmentant les pertes du côté israélien. Par ailleurs, la Force intérimaire des Nations unies au Liban (Finul) indique que l'armée sioniste lui a demandé, lundi dernier, de retirer des Casques bleus de «certaines de leurs positions», rapporte samedi l'agence de presse libanaise (ANI) citant un communiqué de la force

onusiennne. L'armée sioniste a aussi informé la Finul «de son intention de mener des incursions terrestres limitées au Liban». «Les soldats de la paix maintiennent cependant leur présence sur l'ensemble des sites», assure la force de l'ONU. L'entité sioniste mène, depuis le 23 septembre dernier, des frappes aériennes massives sur tout le territoire libanais, notamment au sud. Ces attaques ont fait plus de 1 100 martyrs, selon le ministère libanais de la Santé. Samedi, des avions de guerre sionistes ont bombardé un centre du Comité islamique de la santé dans la ville de Seddique, au sud du pays, selon ANI. Les avions de guerre ennemis ont également bombardé les villes de Cana et Tairdaba, d'après la même source.

Y.B.

FRANCESCA ALBANESE L'AFFIRME

L'agression sioniste contre Ghaza dépasse le génocide

L'agression sioniste contre Ghaza dépasse le génocide, affirme la rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en Palestine, Francesca Albanese. Ce qui se passe en Palestine est «indescriptible et dépasse le génocide», estime la diplomate onusienne dans une interview à la chaîne de télévision Falastin, relayée par l'APS. Alors que l'agression sioniste sauvage contre l'enclave boucle lundi sa première année, Albanese souligne, dans cette interview, la nécessité pour les membres de l'Organisation des Nations Unies d'«assumer leurs responsabilités» envers le peuple palestinien et d'arrêter le génocide commis à son encontre. Elle a, en outre, fait

part du risque d'aggravation de la situation «si toutes les parties n'assument pas leur responsabilité face à ce qui se passe dans les territoires palestiniens».

L'IMPORTANCE DU RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL SOULIGNÉE

Pour Francesca Albanese, il est important de «forcer les pays à respecter le droit international et à appliquer ses décisions, et à mettre fin au génocide contre tout peuple dans le monde». Elle déplore, également, au cours de son entretien accordé à la chaîne de télévision palestinienne, le fait que la communauté internationale «a échoué» à l'appliquer et aussi le fait que les pays occi-

dentaux ignorent les crimes commis par (l'entité sioniste) contre le peuple palestinien. La responsable onusienne affirme, dans cette interview, que «la question palestinienne est de nouveau au premier plan de la scène internationale». «Nous assistons à une nette augmentation des voix en faveur des droits palestiniens», ajoute-t-elle. Dans le même contexte, Albanese regrette que les prisonniers palestiniens soient soumis à des violations systématiques de leurs droits et à des conditions de détention difficiles indescriptibles. «Ce qui nécessite une réaction sérieuse de la part de la communauté internationale», affirme-t-elle.

AFFAIRES RELIGIEUSES

Belmehdi procède au lancement du portail des services électroniques



Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, a procédé au siège du ministère à Alger, au lancement du portail des services électroniques, et ce, dans le cadre du processus de numérisation du secteur et de prestation de services aux citoyens et aux établissements via l'espace numérique, selon un communiqué du ministère.

Le portail offre plusieurs services accessibles via le lien: "https://khadamates.marw.dz", et permet aux citoyens ou aux établissements de bénéficier de ses services en créant un compte sur le portail puis y accéder pour sélectionner

le service souhaité et soumettre la demande", précise la même source. Chaque service "comprend les parties pouvant en bénéficier, l'autorité habilitée à le fournir ainsi que sa base juridique", ajoute le communiqué, précisant que le lancement du portail électronique des services intervient dans le cadre du "processus de numérisation du secteur lancé par le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs pour la simplification des procédures administratives et la prestation de services aux citoyens et aux établissements via l'espace numérique".

Saisie d'une grande quantité de kif traité en provenance du Maroc à Naâma et Tlemcen

À Tlemcen et Naâma, les services de sécurité ont saisi près de 94 kilogrammes de kif traité. La tentative d'introduction s'est brisée sur la vigilance des services de sécurité algériens.

Tout comme les précédentes saisies,

cette grande quantité de drogue a été introduite à partir du Maroc.

À Tlemcen, les forces de sécurité ont saisi 78,6 kilogrammes de kif traité, tandis qu'à Naâma 14,945 kilogrammes de kif ont été saisis

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION INAUGURE LE LYCÉE RÉGIONAL DE MATHÉMATIQUES

Le prix de l'excellence



Le ministre de l'Éducation nationale, Abdelhakim Belaabed, a inauguré jeudi le lycée régional de mathématiques Sadek-Hamani, réalisé dans la cité Daksi Abdeslem, dans la ville de Constantine.

Le nouvel établissement d'enseignement secondaire, spécialisé en mathématiques, compte 112 élèves répartis entre six groupes, soit une moyenne de 19 élèves par groupe, selon les explications fournies au ministre, en visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Constantine. Supervisant l'inauguration du lycée régional de mathématiques, Belaabed a mis l'accent sur l'importance de ce genre d'établissement au regard des opportunités et perspectives prometteuses qu'il

offre aux élèves, rappelant les efforts consentis par l'État en matière de création d'établissements d'enseignement spécialisés. S'étendant sur 10.805m², dont 2.226 m² bâtis, le lycée régional de mathématiques, qui accueille des élèves de 22 wilayas de l'est et du sud-est du pays, encadrés par 21 enseignants, dispose de 15 salles de cours, une bibliothèque, deux salles d'informatique, des laboratoires de physique et de sciences, un stade, une salle de détente et 10 dortoirs. Le ministre de l'Éducation nationale poursuit sa visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Constantine, où il inspectera plusieurs infrastructures relevant de son secteur

CAS DE DIPHTÉRIE ET DE PALUDISME DANS LE SUD:

La Protection civile poursuit la campagne de vaccination

Les équipes de la caravane médicale de la Protection civile poursuivent la campagne de vaccination et la prise en charge sanitaire à Timiaouine (Bordj Badji Mokhtar) et à Tin Zaouatine (In Guezzam), dans le cadre du soutien aux équipes médicales présentes sur place à la suite de l'apparition de cas de diphtérie et de paludisme dans certaines wilayas du sud du pays, a indiqué jeudi un communiqué de la Protection civile.

Auparavant, une mission médicale conjointe entre le ministère de la Santé et la Protection civile, accompagnée d'un lot de médicaments et d'équipements et de fournitures nécessaires visant à renforcer la prise en charge des patients, a été dépêchée vers les wilayas de Bordj Badji Mokhtar et In Guezzam, en exécution des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

BOOSTER L'INNOVATION ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Création du Prix du président de la République pour le chercheur innovant

Un décret présidentiel portant création du Prix du président de la République pour le chercheur innovant visant à récompenser les meilleures recherches innovantes de valeur pouvant contribuer au développement et à la promotion de la recherche scientifique et du développement technologique a été publié dans le dernier Journal officiel.

Le prix est décerné à tout chercheur de nationalité algérienne résidant en Algérie ou à l'étranger, qui réalise une recherche innovante de valeur, à titre individuel ou collectif, selon deux catégories à savoir la catégorie d'enseignants chercheurs, d'enseignants chercheurs hospitalo-universitaires et de chercheurs permanents et la catégorie des étudiants universitaires, relève le

texte de loi. Le décret énonce que la candidature du chercheur concerné pour l'obtention du prix est présentée par l'établissement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique auquel il appartient, notant que le prix est décerné, chaque année, à l'occasion de la célébration de la "Journée du Savoir" correspondant au 16 avril. Le prix comprend un certificat d'appréciation et une récompense pécuniaire pour les deux catégories. Pour la catégorie des enseignants chercheurs, des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires et des chercheurs permanents, le premier lauréat recevra 5 millions DA, le deuxième 3 millions DA et le troisième 2 millions DA, de même que pour la catégorie des étudiants universitaires où un

montant de 5 millions de DA sera octroyé au 1er lauréat, 3 millions de DA au deuxième lauréat et 2 millions de DA pour le troisième lauréat. Le prix est décerné par un jury institué à cet effet, dont la composition est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et du ministre chargé de l'économie de la connaissance, des start-up et des micro-entreprises. Le jury qui a pour mission de sélectionner les meilleures recherches innovantes pour l'obtention du prix, se compose de membres issus des compétences nationales dans le domaine de la recherche scientifique et technologique et de l'innovation, choisis parmi les enseignants et les chercheurs ayant le grade de pro-

fesseur et de directeur de recherche, les présidents et les directeurs d'entreprises économiques publiques et privées et des start-up et les compétences résidant à l'étranger. Le prix sera un plus pour les chercheurs algériens, toujours à la pointe de l'innovation, mais qui se sont toujours heurtés à des obstacles insurmontables, et les résultats en matière de recherche scientifique s'en sont malheureusement ressentis. Maintenant, avec un intérêt croissant sur la recherche, beaucoup plus que la distinction et l'argent, vont faire un travail psychologique qui aboutira à une meilleure considération de la recherche scientifique et donnera, certainement, plus de valeur au chercheur dans la société.

L'EXPRESS

Quotidien national d'information édité par la

SARL ADRA COM

Adresse : Maison de la presse
Abdelkader Safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger
Tel/Fax administration
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR HONORAIRE:
ZAHIR MEHDAOUI

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
PAR INTÉRIM:
RABAH YUCEF RABAH

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION
ET DES FINANCES
NOURDINE BRAHMI

Redaction@lexpressquotidien.dz
www.lexpressquotidien.dz

TEL/fax: 023.70.99.92
Service-pub@lexpressquotidien.dz

Impression SIA
Alger Bab Ezzouar

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:
L'Entreprise Nationale
de communication d'Édition
et de Publicité»

Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger

Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77

Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

LE MINISTRE DE LA SANTÉ, ABDELHAK SAIHI, EN FAIT ÉTAT :

Baisse des cas de paludisme et de diphtérie

Le processus de suivi sanitaire dans les wilayas d'Ain Guezzam, Bordj Badji Mokhtar et Tamanrasset, des régions ayant enregistré des cas de paludisme et de diphtérie, a donné des résultats positifs et a permis la stabilisation de la situation épidémiologique

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, en déplacement dans les wilayas de Bordj Badji Mokhtar et d'Ain Guezzam, accompagné d'une délégation de cadres du secteur, a fait remarquer depuis la wilaya d'Ain Guezzam que le nombre de cas de paludisme et de diphtérie à Tin Zaouatine avait diminué avant d'annoncer la création d'un hôpital de 60 lits qui serait prêt, prochainement. Ceci, a-t-il précisé, afin de rapprocher les établissements de santé de la population et surtout, qui permettra aux résidents de la wilaya de bénéficier d'un établissement de santé vital. Ainsi, et au cours de la visite d'inspection qu'il a effectuée à la fin de sa deuxième journée dans différentes formations sanitaires de la wilaya d'In Guezzam, M. Saihi a confirmé que le nombre de cas de paludisme et de diphtérie connais-

sait un recul à Tin Zaouatine, notamment le paludisme, après le renforcement de la prise en charge sanitaire et la disponibilité des stocks de médicaments thérapeutiques et préventifs. « Les préparatifs pour achever les travaux de l'hôpital de 60 lits de la wilaya et l'équiper progressent bien », fait-il constater. Dans cet ordre d'idée, le ministre a ajouté que "Cet établissement sera doté d'équipements médicaux de dernière génération et de haute qualité, sous la supervision de médecins spécialistes dans diverses spécialités, en plus de renforcer le secteur de la santé avec des ambulances à quatre roues motrices destinées aux zones désertiques". Lors de sa dernière visite dans ces deux wilayas, le ministre a réitéré que la visite d'inspection lui a permis, ainsi qu'à la délégation qui l'accompagne, d'examiner de près la situation sanitaire des personnes infectées notamment par le paludisme et la diphtérie, ainsi que la réalité du secteur de la santé dans son ensemble. Saisissant cette occasion, le ministre a également indiqué que le processus de vaccination avance à un bon rythme, de manière à faciliter le processus de lutte contre ces maladies importées, sans oublier l'approvisionnement des hôpitaux en quantités importantes de médicaments, qu'ils soient destinés au traitement ou à la vaccination. En outre, il a souligné que la prévention est la meilleure solution pour l'amélioration de la situation sanitaire. C'est pourquoi il a tenu à mettre l'accent sur la nécessité de vacciner tous les habitants des zones qui ont enregistré des cas d'infection ou ceux qui les voisinent, comme mesure préventive qui contribuerait - comme il l'a bien précisé - à accélérer l'élimination de



ces maladies importées. Dans le même contexte, il n'a pas omis de saluer les efforts des autorités locales pour assécher les étangs qui abriteraient les moustiques porteurs du paludisme, même si l'équipe médicale envoyée dans la région par le ministère a prouvé que les moustiques présents dans notre pays ne transmettent pas le paludisme, a ajouté le ministre. De plus il y a lieu de noter que le ministre a débuté sa visite dans la région par une inspection à l'Institution publique de santé de Tin Zaouatine, où il a passé en revue les conditions de prise en charge des patients et leur état de santé, tout en saluant les efforts des équipes médicales qui ont permis d'obtenir des résultats positifs. Par la suite, M. Saihi a inspecté le projet d'achèvement d'un hôpital de 60 lits à Tin Zaouatine, où il a souligné la nécessité d'accélérer le rythme des travaux pour achever cet

important établissement de santé, qui comprendra une unité de suivi, une unité de transfusion sanguine, un laboratoire, un service de pédiatrie, un service d'urgence, un autre de radiologie et un service de maternité. Le ministre a achevé sa visite en inspectant la salle de soins du quartier de Tenisa, où il a examiné les conditions de prestation des soins tout en visitant les différentes salles. Des responsables ayant accompagné le ministre durant cette visite d'inspection, le directeur général de la prévention et de la promotion de la santé, Djamel Furrar, a indiqué que le processus de suivi sanitaire dans les wilayas d'Ain Guezzam, Bordj Badji Mokhtar et Tamanrasset, après avoir enregistré des cas de paludisme et de diphtérie, a donné des résultats positifs et a permis la stabilisation de la situation épidémiologique. Le même responsable a rappelé

que l'Algérie a complètement éliminé le paludisme depuis des années, et que les cas récemment enregistrés sont importés. Pour sa part, le directeur général de l'Institut national de la santé publique, Abderrazak Bouamra, a souligné que le processus de prise en charge des cas infectés par le paludisme ou la diphtérie a connu une amélioration significative, ce qui a permis de contrôler la situation. C'est dans cet ordre d'idée que le directeur général de la Pharmacie Centrale des Hôpitaux, Sabri Djeroud, a confirmé que ses services fournissent périodiquement des médicaments compte tenu du fait qu'ils ont renforcé les stocks hospitaliers en travaillant également à intensifier le processus de distribution. Ce qui fait qu'on constate donc l'abondance des médicaments, qu'ils soient destinés au traitement ou à la prévention. **Saïd Ben**

SOCIÉTÉ CIVILE ET INSTITUTIONS PUBLIQUES S'Y IMPLIQUENT

Grande campagne de nettoyage dans les quartiers d'Alger

Les activités de la deuxième édition de la grande campagne de nettoyage ont débuté hier, samedi, au niveau de toutes les circonscriptions administratives de la wilaya d'Alger, avec la participation des institutions publiques de l'État, des militants de la société civile et des citoyens. Cette campagne est organisée sous le slogan « Avec vous et avec nous, notre quartier reste pur », sous le haut patronage du wali d'Alger, M. Mohamed Abdenour Rabhi, et avec la contribution du Forum de l'économie durable. Les walis délégués aux collectivités administratives ont supervisé le lancement de ce processus, en présence des présidents des conseils populaires communaux, des membres des conseils populaires de l'Etat, des institutions publiques de l'Etat, des militants de la société civile des Scouts Musulmans algériens, des clubs sportifs, des environnementalistes des services culturels, et des citoyens. Il y a lieu de rappeler que la deuxième édition de la grande campagne de nettoyage de la capitale s'inscrit dans la continuité de la première édition organisée en août dernier, qui a connu un grand succès grâce à la large participation des actionnaires, des partenaires et de la société civile.

Merad s'entretient avec la DG de l'OIM

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Brahim Merad, s'est entretenu avec la Directrice générale de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Amy Pope, en marge des travaux de

la réunion des ministres de l'Intérieur du G7, qui s'est tenue à Mirabella Eclano.

La coopération dans le domaine de la prise en charge des migrants saluée Lors de cette rencontre, les deux parties ont salué « la qualité des relations

de coopération entre l'Algérie et l'OIM et la bonne dynamique de travail conjoint », a indiqué hier, samedi, un communiqué du ministère.

A cette occasion, « la responsable de l'OIM a salué les efforts des autorités algériennes en

soutien à l'action de l'organisation, à travers la mobilisation de moyens humains et matériels pour la prise en charge humanitaire des migrants et la facilitation de son travail en matière de retour volontaire des migrants ».

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR A CONTRIBUÉ À SA MISE EN PLACE

Premier radar de détection d'incendie à distance

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamal Baddari, a supervisé le premier radar de détection d'incendie à distance, dans la wilaya de Médèa. Selon ce que le ministre a publié sur sa

page Facebook, il a inspecté le premier radar de détection d'incendie à distance à Médèa qui utilise des techniques de précisions remarquables. Il est conçu et développé par des chercheurs du Centre de recherche pour le

développement des technologies avancées. Le ministre était accompagné du directeur général des Conservations des forêts, de la wilaya de Médèa, du président du Conseil populaire de la même wilaya et des autorités

civiles et militaires. Ainsi que des représentants du Parlement pour ses deux chambres, le secrétaire général de l'Organisation nationale des moudjahidines et des membres du Conseil supérieur de la jeunesse.

LE MINISTRE DES FINANCES, LAAZIZ FAID, LE RAPPELLE :

L'Algérie résolument engagée sur la voie de réformes ambitieuses

Le ministre des Finances Laaziz Faid a reçu en audience Ahmadou Moustapha Ndiaye, directeur des opérations pour le Maghreb et Malte auprès de la Banque mondiale, durant laquelle le ministre a fait part de l'engagement résolu de l'Algérie dans un programme de réformes économiques ambitieux, visant à promouvoir un développement économique durable et inclusif, a indiqué vendredi un communiqué du ministère.

Cette rencontre, tenue jeudi à Alger, a constitué une occasion pour échanger sur l'état et les perspectives de coopération entre l'Algérie et la Banque Mondiale, en vue notamment de soutenir les réformes engagées par le gouvernement et accompagner la dynamique déjà enclenchée par notre pays en matière de réformes et de diversification économique, précise-t-on de même source. M. Faid a présenté à son interlocuteur, dont c'est la première visite en Algérie depuis sa nomination en juillet dernier, la stratégie de développement adoptée par notre pays dans des domaines stratégiques à l'instar de la promotion de l'investissement, la modernisation du secteur bancaire et financier, la numérisation, ainsi que la mise en œuvre d'initiatives visant à améliorer le climat des affaires et à encourager l'entrepreneuriat. Concernant les relations entre l'Algérie et la BM, le ministre a exprimé sa satisfaction quant à la diversité des actions engagées avec cette

institution notamment en matière d'amélioration de gestion des finances publiques, de la résilience face aux catastrophes naturelles, de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables, ainsi que le renforcement du système éducatif. Il a, par ailleurs, invité le représentant de la banque à consolider davantage l'appui de son institution en termes de transfert de savoir et de renforcement des capacités à même d'appuyer l'Algérie dans son vaste programme de réformes, indique le communiqué. De son côté, M. Ndiaye a salué le niveau de coopération exemplaire entre les deux parties, soulignant l'efficacité des partenariats déjà établis et le renforcement des synergies ayant permis jusque-là d'atteindre des résultats significatifs au niveau de plusieurs axes d'intervention de la Banque en Algérie. Il a affirmé aussi partager la vision du ministre de développer des axes de travail qui s'inscrivent dans le moyen terme en faveur des réformes engagées par notre



pays, afin de renforcer sa résilience face aux défis économiques actuels, tout en indiquant l'importance que son institution accorde à la promotion d'une croissance économique inclusive, durable et créatrice d'emplois, relève le communiqué. Enfin, M. Ndiaye a réitéré la

disponibilité de l'institution à poursuivre l'accompagnement des politiques adoptées par notre pays au titre de son programme de développement et de diversification économique. Notons qu'une délégation de la Banque Mondiale (BM), en visite actuellement en Algérie, a salué

l'amélioration significative que connaît le pays dans le domaine de la promotion des investissements, notamment en ce qui concerne les mesures et les dispositions prises ainsi que les facilités accordées par l'Etat aux porteurs de projets locaux et étrangers.

L'ALGÉRIE EST EN TRAIN DE CHANGER DE COURANT

Production d'environ 4 Gigawatts d'ici 2025

Les investissements réalisés et en cours de réalisation dans le domaine des énergies renouvelables permettront d'atteindre une production d'environ 4 Gigawatts d'ici la fin de l'année en cours ou début 2025, selon l'APS citant le Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (CEREFÉ). Présent à Tizi-Ouzou dans le cadre du séminaire national sur la promotion des énergies renouvelables comme stratégie pour garantir la sécurité énergétique, dans la loi algérienne, organisé par l'université Mouloud-Mammeri et clôturé jeudi soir, le directeur de l'efficacité énergétique au sein du CEREFÉ, Mourad Issiakhem, a indiqué à l'APS que l'objectif d'atteindre une production de 4 gigawatts sera atteint d'ici la fin 2024 ou début 2025. Il a rappelé, indique la même source, que l'Algérie a mis en

place une stratégie de transition énergétique d'une énergie fossile vers une énergie nouvelle et renouvelable visant à atteindre à l'horizon 2035, grâce à des installations en énergie renouvelable, une production de 15 Gigawatts. Les différentes installations de production d'énergie renouvelables déjà réalisées produisent actuellement plus de 600 Mégawatts (MW). En outre et dans le cadre de cette stratégie, il y a eu le lancement fin 2023 de deux projets 2.000 MW et Solar 1.000 MW, a-t-il rappelé. Le CEREFÉ a fait son bilan pour l'année 2024 et nous avons constaté que le parc de production en Algérie d'énergie renouvelable est de plus de 600 Mégawatts. Avec les projets qui sont lancés (3 Gigawatts au total) d'ici la fin 2024 et début 2025 nous allons avoir une installation d'environ 4 Gigawatts, a noté M.

Issiakhem. Le responsable qui a aussi abordé la valorisation des déchets pour la production de biogaz, a fait savoir que l'Algérie dispose d'un potentiel important en la matière avec 197 Centre d'enfouissement techniques (CET) qui peuvent être exploités pour produire ce type d'énergie. Il a rappelé, à cet effet, le premier projet lancé dans ce cadre au niveau de la décharge de Oued Semar (Alger) ou un travail colossal a été fait par l'Algérie pour réhabiliter cette décharge avec la réalisation de 127 puits d'extraction de biogaz pour la production d'électricité avec l'installation d'un moteur à biogaz de 637 kilowatts, a-t-il dit ajoutant que le CEREFÉ va travailler pour dupliquer cette solution pour les différents CET en Algérie. Abordant la question de l'efficacité énergétique, le même responsable a indiqué que la

consommation d'énergie en Algérie augmente annuellement de 4 à 5%, a insisté lors du séminaire organisé par la faculté de droit et des sciences politiques sur l'importance de rationaliser la consommation d'énergie. Citant quelques actions d'économie d'énergie, dont le changement de comportement en matière de consommation, il a conseillé, entre autres, d'éteindre les lumières, couper les ventilations inutiles, arrêter la mise en veille des appareils, ce qui permettra de réduire de 10% cette consommation d'énergie.

Il est aussi important de ne pas laisser le chargeur du téléphone branché car, même s'il n'est pas relié au téléphone, il continue de capter de l'électricité a-t-il ajouté en notant que la perte d'énergie est estimée à 95% lorsque le chargeur est laissé branché en permanence.

E-COMMERCE

Le gouvernement œuvre à encadrer et réguler le secteur

Le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, a affirmé, jeudi à Alger, que le Gouvernement œuvrait à encadrer le e-commerce à travers une meilleure régulation des pratiques commerciales en ligne, en vue de protéger aussi bien les professionnels que les consommateurs, selon l'APS.

Dans une déclaration à la presse, lors d'une visite effectuée en compagnie du ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Youcef Cherfa, aux stands du 3e Salon du e-commerce et des services en ligne (ECSEL EXPO), M. Zitouni a indiqué que le secteur du commerce, en collaboration avec tous

les ministères concernés, se dirige actuellement vers l'encadrement et le contrôle du e-commerce pour éviter sa transformation en un marché numérique anarchique.

L'Algérie connaît un progrès remarquable en matière d'utilisation des technologies numériques dans les transactions commerciales, y compris le paiement, ce qui implique la nécessité d'accompagner ces mutations par des lois et des réglementations à même de garantir le droit du commerçant et celui du consommateur, a relevé le ministre. Nous avons aujourd'hui un grand chantier au niveau du ministère du Commerce et nous nous employons,

en collaboration avec l'ensemble des ministères concernés, à l'encadrement du marché électronique et du e-paiement par des législations permettant de définir l'identité des commerçants en ligne et de les protéger ainsi que d'organiser ce type d'activité et les modalités son exercice, sans oublier la protection des consommateurs, a précisé M. Zitouni. En outre, le ministère compte ouvrir un workshop réunissant les acteurs du domaine en vue d'étudier les moyens de certifier les boutiques en ligne sécurisées. M. Zitouni souhaite que ces efforts conduiront, au cours des prochaines années, à contenir le marché anarchique de manière

intelligente, notamment au vu de l'essor significatif du e-commerce, ajoute la même source. Le secteur compte répandre l'utilisation des moyens du e-paiement afin de garantir la transparence des transactions et d'encourager l'économie numérique, tout en offrant des options sécurisées aux consommateurs.

Lors de ses échanges avec plusieurs exposants du secteur du e-commerce et services électroniques, M. Zitouni a appelé les opérateurs de ce domaine à s'organiser et à régulariser leur situation juridique, notamment auprès du Centre national du registre de commerce (CNRC), et à se conformer aux règles de

facturation et de garantie et à tout ce qui a trait à la protection du consommateur. A noter que le salon, qui s'étend sur une superficie de 6500 mètres carrés, a vu la participation de 130 exposants, dont 30 startups, dans le but de présenter leurs produits numériques et d'échanger leurs connaissances et leur savoir-faire dans ce secteur prometteur. Le salon abritera 12 ateliers avec la participation de 37 experts, abordant des sujets liés à l'économie numérique, à l'évolution du secteur du e-commerce électronique et des services numériques en Algérie, ainsi que des sessions spécialisées sur le volet technique du e-commerce.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
O.P.G.I. DE MEDEA

N° 5191/DG/2024

N° d'Identification Fiscale : 000826034303350

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES
MINIMALES N°08/2024**

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de MEDEA dont le siège social est au Boulevard de l'ALN Ain d'Heb - MEDEA lance pour la deuxième fois un Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation des 90 Logements Publics Locatifs y compris VRD à MEZGHENA (Programme 1000 logements publics locatifs Année 2024 - 1^{ère} Tranche) après l'infructuosité de l'appel d'offre N°07/2024. Le tableau ci-dessous précisant le projet et les conditions d'éligibilité des soumissionnaires pour participer à l'avis d'appel d'offres :

Projet	Condition l'éligibilité		
	Capacité Professionnelle	Capacité Financière	Référence Professionnelle Exigée
*90 Logements Publics Locatifs y compris VRD à MEZGHENA	Catégorie 04 et plus activité Bâtiment principal ou secondaire	Ayant un chiffre d'affaire moyen des Trois (03) meilleures années parmi les (05) Cinq dernières années (à partir du 2019) égal à 60.000.000.00 DA ou plus justifié par les bilans financiers visés par les impôts et Certificat C20.	<ul style="list-style-type: none"> Ayant déjà réalisé un projet de 50 logts ou plus ou un projet d'équipement public de la catégorie « C » justifié par des attestations d'exécution signées par les maitres d'ouvrages. Ayant : <ul style="list-style-type: none"> * 01 Grue mobile ou fixe. * 02 camion de 10 T ou plus * 02 Retro chargeur Justifiés par les cartes grises avec leurs assurances et PV de contrôle technique au nom du soumissionnaire en cours de validité pour le matériel roulant, pour le matériel fixe : un PV d'huissier de justice ou expert agréé dater au moins une année à la date d'ouverture. Ayant 02 Architecte ou Ingénieur en génie civil ou Master dans le métier du bâtiment + 01 Technicien ou plus dans le domaine du bâtiment justifiés par l'attestation de succès + attestation d'affiliation CNAS en cours de validité.

Les entreprises intéressées peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Médéa. Adresse : Boulevard de l'ALN Ain d'Heb -MEDEA, Bureau n°01 RDC, de contre paiement des frais d'un montant de 3000.00 DA non remboursable.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière et doivent être présentés dans (03) trois enveloppes distinctes :

- 1- Une enveloppe contenant "dossier de candidature" avec l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges.
- 2- Une enveloppe contenant "l'offre technique" contient un mémoire technique justificatif, la déclaration à souscrire et le cahier des charges portent à la dernière page, la mention manuscrite "lu et accepte".
- 3- Une enveloppe contenant "l'offre financière" comprenant la lettre de soumission, B.P.U et D.Q.U.

Les trois enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention suivante :

A

MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE MEDEA

« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°08/2024
Portant : La réalisation des 90 Logements Publics Locatifs y compris VRD à MEZGHENA

La durée de préparation des offres est fixée au 15^{ème} jour, à compter de la date de la première parution de l'appel d'offres dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP, c'est la durée entre le 1^{er} parution dans les quotidiens nationaux et la date de dépôt des offres, Si la date de dépôt et d'ouverture des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de week-end celle-ci est reportée au jour ouvrable suivant à 13 h 00.

La durée de validité des offres est fixée de (03 mois), plus la durée de préparation des offres Quinze (15) Jours, à compter de la 1^{ère} parution de l'appel d'offre dans les quotidiens nationaux, soit Cent Cinq (105) Jours.

L'ouverture des plis est prévue le même jour de dépôt des offres à 14 h00 heures auprès de la Direction de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Médéa. Les soumissionnaires sont invités à y assister. Si la date de dépôt et d'ouverture des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de week-end celle-ci est reportée au jour ouvrable suivant aux mêmes horaires.

L'EXPRESS DU 06/10/2024

ANEP : N° 2416031049

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE

DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
DE LA WILAYA DE AIN DEFLA
INSTITUT NATIONAL DE FORMATION SUPERIEURE
PARAMEDICALE DE KHEMIS MILIANA

**** AVIS DE RECRUTEMENT ****

L'Institut National De Formation Supérieure Paramédicale De Ain Defla (Khemis -Miliana) lance un concours sur Epreuves pour les résidents de la wilaya de AIN-DEFLA, titulaire d'un MASTER pour l'accès au grade cité ci-dessous.

N° Ord.	Grade	Nbre de postes budgétaires ouverts	Conditions de Recrutement et spécialités demandées
01	Administrateur Analyste	01	Diplôme : Master dans les spécialités suivantes : Sciences Juridiques et Administratives - Sciences de l'Information et communication - Démographie - Journalisme et Sciences de l'Information - Sciences Economiques - Sciences Financières - Sciences Commerciales - Sciences de Gestion - Sciences Politiques et Relations Internationales - Sociologie sauf spécialité Sociologie de l'Education - Psychologie spécialité travail et organisation ou gestion du stress du travail et psychologie générale - Sciences Islamiques spécialité Charia et Droit.

CONSTITUTION DU DOSSIER :

- Demande manuscrite de participation au concours.
- Fiche de renseignements relative au concours de recrutement sur Epreuves à télécharger du site Web de la Direction Générale de la Fonction Publique remplie par le candidat.
- Copie de la carte nationale d'identité.
- Copie du Diplôme demandé avec relevé de notes du dernier semestre.
- Copie de l'attestation justifiant la situation du candidat vis-à-vis des obligations du Service National.

Et pour les candidats avant réussi doivent compléter leur dossier avec les documents suivants :

- Extrait de naissance - certificat médical (général et phthisiologie) - 02 photos.
- Le dépôt doit se faire au niveau du Service des Ressources Humaines de l'Institut ou l'envoyer en recommandé par poste avec accusé de réception à l'adresse suivante : Monsieur le Directeur de L'Institut National De Formation Supérieure Paramédicale de Ain Defla (Siège : Khemis -Miliana).

Les inscriptions sont ouvertes à compter de la date de la première parution du présent communiqué dans la presse pour un délai de 20 jours .

OBS : les Dossiers arrivés après les délais et incomplets ne seront pas pris en considération.

L'EXPRESS DU 06/10/2024

ANEP : N°2416031094

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER
EPIC ASROUT

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALE
N° 10 /2024**

L'Etablissement de Maintenance des Réseaux Routiers et Assainissement d'Alger, EPIC ASROUT lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimale pour le transport des agrégats, des enrobés et évacuation des gravats et terres

- Disposants d'un registre de commerce incluant l'activité de transport de marchandise ou location de matériel
- Qui ont réalisé une moyenne de chiffre d'affaires des trois meilleurs bilans parmi les cinq dernières années (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023), égale ou supérieur à 8 000 000,00 Dinars justifier par les bilans visés par les services des impôts.
- Qui détiennent au minimum une attestation de bonne exécution d'un marché signée par le maitre d'ouvrage publique concernant location de matériel ou transport des agrégats ou enrobés
- Qui détiennent au minimum deux camions à benne de plus de 20 tonnes

intéressés par le présent avis, peuvent retirer le cahier des charges, contre paiement de 3 000,00 DA (Trois Mille Dinars) auprès de :

L'EPIC ASROUT

Département Marché - service gestion des procédures
Rue FERNANE FANAFI HUSSEIN DEY - Alger
Numéro d'identification fiscale : 099516189001520

L'offre doit être présentée sous triple plis fermés (dossier de candidature, offre technique et offre financier) à l'intérieur de la même enveloppe, accompagnées des pièces réglementaires en vigueur prévues dans le cahier des charges.

L'enveloppe extérieure devra être anonyme et ne comportera que la mention suivante :

à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres
**Avis d'Appel d'Offres National Ouvert Avec Exigences De Capacités Minimale
N° 10 /2024**

Le dossier de soumission doit comprendre les documents mentionnés dans l'article 08 du cahier des charges « contenu du dossier de soumission »

La date de dépôt des offres sera le dernier jour du délai de préparation des offres au plus tard à 12H00.

La durée de préparation des offres est fixée à 20 jours à compter de la date de la 1^{ère} publication de l'avis d'appel d'offres dans le BOMOP ou la presse.

La durée de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres augmentées de 90 jours.

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique le jour de dépôt des offres à 13 H 30, au siège de la Direction de l'EPIC ASROUT - Rue FERNAN HANAFI commune Hussein dey - Alger (les soumissionnaires sont invités à assister).

L'EXPRESS DU 06/10/2024

ANEP : N° 2416031181

TAMANRASSET

Les opérateurs appelés à contribuer à la réussite de la saison touristique saharienne

Présidant la cérémonie d'ouverture de la nouvelle saison touristique dans le sud du pays, le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Mokhtar Didouche, a exhorté depuis la wilaya de Tamanrasset les opérateurs touristiques locaux à s'impliquer dans sa réussite, soulignant que "toutes les conditions ont été réunies par l'Etat pour permettre aux touristes de visiter l'Algérie et d'apprécier les circuits et leurs destinations de choix".

Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Mokhtar Didouche, a appelé, jeudi dernier, depuis la wilaya de Tamanrasset, les opérateurs touristiques locaux à contribuer à la réussite de la saison touristique saharienne 2024/2025. Présidant la cérémonie d'ouverture de la nouvelle saison touristique dans le sud du pays, le ministre a exhorté les opérateurs touristiques locaux à s'impliquer dans sa réussite, soulignant que "toutes les conditions ont été réunies par l'Etat pour permettre aux touristes de visiter l'Algérie et d'apprécier les circuits et leurs destinations de choix". M. Didouche a relevé, dans ce contexte, que la wilaya de Tamanrasset, une région touristique par excellence, attire des touristes des quatre coins du monde, eu égard aux importantes potentialités qu'elle renferme.

Le ministre a inspecté, lors de cette visite de travail, le camping touristique privé "Touareg" et ses structures, un projet modèle respectant l'environnement de par sa construction en matériaux locaux, terre et bois. D'une capacité d'accueil de 30 places, ce



camping dispose d'autres structures à même d'offrir des prestations améliorées, après avoir refait peau neuve. Le ministre a également inspecté le chan-

tier d'une structure hôtelière de 110 lits, appelé à renforcer le parc hôtelier et générer des emplois. M. Didouche a également assisté, au niveau de l'hôtel

"Tahat", au lancement de la plateforme numérique de réservation électronique aux structures hôtelières relevant du groupe "Hôtellerie, tourisme et stations thermales" regroupant plus d'une vingtaine de structures hôtelières à travers le pays.

Offrant diverses prestations, cette plateforme constitue un espace idoine permettant aux agences de tourisme et de voyages de faire la promotion de leurs produits touristiques.

Le gestionnaire de l'agence "Akar-Akar", Mohamed Zounga, a valorisé les mécanismes prônés par le ministère de tutelle pour accompagner les opérateurs touristiques, traduisant la volonté des pouvoirs publics de relancer le tourisme dans le Sud, notamment à travers l'établissement du visa d'entrée directement au niveau des aéroports et des postes frontaliers terrestres.

Le ministre a inspecté aussi les ateliers de la Maison de l'Artisanat, encadré par des artisans de la wilaya, ainsi que l'école de gemmologie, avant de présider une rencontre avec les opérateurs locaux dans le domaine du tourisme.

POUR ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE À TINDOUF

Vers la mise en place d'une stratégie globale

Le ministre des Transports, Mohamed El-Habib Zahana, a affirmé, jeudi dernier à Tindouf, que le secteur planche sur une stratégie globale d'accompagnement de l'importante dynamique économique que connaît la wilaya de Tindouf.

"Le secteur des transports s'attèle à l'élaboration d'une stratégie globale pour accompagner l'importante dynamique économique que connaît Tindouf, devenue une wilaya économique par excellence", a indiqué M. Zahana lors de sa visite de travail et d'inspection dans cette wilaya frontalière.

Cette dynamique requiert la mobilisation de structures d'accueil, pour les différentes prestations, qu'elles soient terrestres, ferroviaires ou aériens, a souligné le ministre en notant que cette visite de terrain constitue une démarche de prospection pour mettre le secteur au diapason du développement économique de la région. Accompagné des autorités locales, le ministre a relevé, lors de l'inspection du poste frontalier terrestre algéro-mauritanien "Chahid Mustapha Benboulaïd", inauguré en 2018, que "cette structure est appelée à connaître un "bond qualitatif" en termes de gestion, en vue d'améliorer les prestations multisectorielles, notamment les opérations économiques. "La vision du Président de la République pour le déve-

loppement de cette wilaya frontalière s'appuie sur la valorisation et le développement de ses potentialités naturelles, à même de contribuer à la diversification des ressources économiques nationales", a ajouté le ministre avant d'appeler à mettre à profit les plateformes numériques constituant un lien de connexion entre les opérateurs économiques. M. Zahana a indiqué, par ailleurs, que les postes frontaliers terrestres devront connaître, à l'instar des structures portuaires et aéroportuaires nationales, un grand développement, à la faveur des démarches visant à aplanir les contraintes et améliorer les procédures administratives, notamment en direction des opérateurs économiques et les touristes.

Les explications fournies à la délégation ministérielle et liées aux activités du poste frontalier terrestre "Mustapha Ben Boulaïd" font état de 603 déclarations d'exportation depuis le début de l'année courante, avec un volume de 15.329 tonnes de marchandises diverses et une valeur d'exportations de plus de 1,144 milliard DA. S'agissant du mouvement des passagers, le même bilan relève l'entrée au territoire national, via ce poste frontalier, de 4.141 personnes et la sortie de 4.336 autres, ainsi que et l'établissement par les services des Douanes

algériennes de 2.938 laissez-passer. Le ministre des transports a fait état, lors de l'inspection de l'aéroport "Chahid Commandant Farradj" à Tindouf, de l'ouverture de deux nouvelles dessertes aériennes Tindouf-Oran et Tindouf-Alger, avant d'ajouter que son département entend consolider les dessertes aériennes à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Poursuivant sa visite au niveau de la gare routière, relevant de l'entreprise Sogral, M. Zahana a rencontré les représentants du personnel de l'entreprise qui lui ont soulevé certaines préoccupations liées à la tarification des billets, la perturbation en matière d'approvisionnement en carburant "Sirghaz" et les activités de transport urbain clandestin.

Le ministre s'est engagé, à ce titre, à prendre en charge ces doléances, avant d'appeler à l'amélioration du service public et du respect de la déontologie de la fonction, à la satisfaction des clients. Mettant à profit cette visite dans la wilaya, il a également inspecté le chantier de la première tranche de la ligne ferroviaire minière (Ouest) reliant Tindouf à Béchar, qui avance à une bonne cadence.

Au terme de sa visite de travail, le ministre des Transports a donné le coup d'envoi, depuis Tindouf, d'un tour cycliste regroupant 90 coureurs.

M'SILA

Tabi inaugure l'Ecole régionale de formation des avocats à Sidi Aïssa

Le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Abderrachid Tabi, a inauguré jeudi à Sidi Aïssa, dans la wilaya de M'sila, l'Ecole régionale de formation des avocats. Selon les explications fournies au ministre, l'Ecole a pour missions, outre la formation des avocats stagiaires, l'élaboration de recherches, d'études et de publications, le développement d'activités de recherche, d'analyse et d'audit dans les domaines juridique, judiciaire et

administratif, l'amélioration du niveau juridique et judiciaire et la formation spécialisée et continue des cadres et des fonctionnaires du secteur de la justice. L'établissement assurera également des cours de formation continue pour les employés des administrations et des entreprises, publiques et privées, et pour les auxiliaires de justice, de même qu'elle organisera des séminaires, des rencontres, des journées d'études, des col-

loques nationaux et internationaux et des concours pour les juristes et les auxiliaires de justice.

L'école régionale de formation des avocats est constituée d'un bâtiment administratif de trois étages comprenant 21 bureaux, un auditorium de 300 places, une bibliothèque (numérique et papier), des salles de lecture, 12 salles de travaux pratiques, un restaurant, un foyer et des logements pour les stagiaires.

TISSEMSILT

1 200 hectares destinés à la culture des légumes secs

La wilaya de Tissemsilt a consacré une superficie de plus de 1.200 hectares à la culture des légumineuses, toutes variétés confondues, au titre de la saison agricole 2024-2025. C'est ce qu'a indiqué le directeur des Services agricoles (DSA), Mohamed Mouadâa. Le DSA de cette collectivité locale des Hauts-plateaux du Centre-ouest a ajouté que la superficie délimitée à cet effet est répartie à raison de 400 hectares destinés aux pois chiches, 200 hectares à la lentille et 600 autres hectares relevant de la ferme-pilote «Chawki Rabah» située dans la commune de Ammari, consacrés aux pois chiches et à la lentille. Selon lui, la culture de ces deux variétés de légumineuses débutera, au mois de février prochain, faisant observer que tous les moyens humains et matériels ont été mobilisés pour l'accompagnement des professionnels de la filière. M. Mouadâa a, en outre souligné que la campagne labour-semences sera lancée au courant de la semaine prochaine, avec pour objectif l'emblavement de quelque 60.000 hectares, répartis à raison de près de 50.000 hectares réservés au blé tendre et au blé dur et 9.100 hectares consacrés à l'orge. D'autre part, plus de 340 agriculteurs ayant postulé au crédit «R'figi» et déposé leurs dossiers au niveau de la Coopérative des céréales et légumes secs (CCLS) pour l'obtention de semences, d'engrais et autres intrants, ont vu leur demandes approuvées par les services concernés.

PUBLICITÉ

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية بجاية
دائرة أوكار
بلدية تاوريرت اعيل
مكتب المحامات
الرقم: 24/1514

بتصوير الهيئة التنفيذية

طبقاً لأحكام القانون رقم 06/12 المؤرخ في 12 يناير 2012، المتعلق بالمحامات، ولا سيما المادة 18 منه لغايات إنشاء الجمعية المهنية للمحامات:

جمعية أولياء التلاميذ لابندانية الشهيد محمد العربي

بلدية تاوريرت اعيل

العمدة تحت رقم: 2015/02 بتاريخ 12/02/2021

نائب وزير عمومية فريد

باريج ومكمل الصلاد: 1970/07/07 - تاوريرت اعيل

المسؤول المحضو: امين لينة تاوريرت اعيل

القصة في الجمعية: رئيس الجمعية

LUTTE CONTRE LA DENGUE ET D'AUTRES INFECTIONS TRANSMISES PAR LES MOUSTIQUES

L'OMS lance un plan stratégique mondial

On estime à quatre milliards le nombre de personnes exposées au risque d'infection par les arbovirus dans le monde, et ce nombre devrait atteindre 5 milliards d'ici à 2050. Les cas de dengue ont fortement augmenté dans les six Régions de l'OMS, et le nombre de cas a presque doublé chaque année depuis 2021, avec plus de 12,3 millions de cas recensés à la fin du mois d'août de cette année, soit près du double des 6,5 millions de cas signalés pour toute l'année 2023.



L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a annoncé dans un communiqué rendu public, ce 3 octobre, le lancement du Plan stratégique mondial pour la préparation, la capacité d'intervention et la riposte pour lutter contre la dengue et d'autres arboviroses transmises par les moustiques Aedes. En favorisant une réponse coordonnée à l'échelle mon-

diale, le Plan vise à réduire la charge de morbidité, ainsi que le poids des souffrances et des décès dus à la dengue et à d'autres arboviroses transmises par les moustiques Aedes, telles que la maladie à virus Zika et le chikungunya. Moyennant une approche régionale faisant inter-

venir l'ensemble de la société, le Plan décrit les actions prioritaires pour lutter contre la transmission et formule des recommandations aux pays touchés dans divers secteurs, parmi lesquels la surveillance des maladies, les activités de laboratoire, la lutte antivectorielle, la mobilisation communautaire, la prise en charge clinique et la recherche-développement. On estime à quatre milliards le nombre de personnes exposées au risque d'infection par les arbovirus dans le monde, et ce nombre devrait atteindre 5 milliards d'ici à 2050. Les cas de dengue ont fortement augmenté dans les six Régions de l'OMS, et le nombre de cas a presque doublé chaque année depuis 2021, avec plus de 12,3 millions de cas recensés à la fin du mois d'août de cette année, soit près du double des 6,5 millions de cas signalés pour toute l'année 2023. La plupart des personnes qui contractent la dengue ne présentent pas de symptômes. Chez les cas symptomatiques, les manifestations les plus courantes sont une forte fièvre, des maux de tête, des courbatures, des nausées et des éruptions cutanées. La plupart des malades se rétablissent en 1 à 2 semaines, toutefois certains développent une dengue sévère et sont hospitalisés. En effet, dans les cas graves, la dengue peut être mortelle. Pour prévenir et combattre cette maladie, il est indispensable d'appliquer des mesures de lutte antivectorielle. Il n'existe pas de traitement spécifique contre la dengue/dengue sévère. La détection précoce et l'accès à

des soins médicaux appropriés réduisent considérablement les taux de mortalité de la dengue sévère.

RECRUESCENCE MONDIALE DE LA DENGUE

La dengue est endémique dans les climats tropicaux et subtropicaux, en particulier en Asie du Sud-Est, dans le Pacifique occidental et dans les Amériques. La situation est tout aussi préoccupante en Afrique, où les pays luttent contre de multiples maladies dans un contexte de conflits et de catastrophes naturelles, des systèmes de santé déjà fragiles subissant ainsi une pression supplémentaire. En décembre 2023, l'OMS a classé la recrudescence mondiale actuelle de la dengue comme étant de niveau 3, soit le niveau d'urgence le plus élevé pour l'OMS, afin d'aider les pays à renforcer leurs capacités de surveillance et à mettre en œuvre des activités de riposte. « La propagation rapide de la dengue et d'autres infections à arbovirus ces dernières années est une tendance alarmante qui exige une riposte coordonnée de tous les secteurs et au-delà des frontières », a déclaré le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS. « Qu'il s'agisse de maintenir des environnements propres, de soutenir la lutte antivectorielle ou de rechercher et de fournir des soins médicaux en temps opportun, tout le monde a un rôle à jouer dans la lutte contre la dengue. Ce plan est une feuille de route pour inverser la tendance contre cette maladie et d'autres arboviroses transmises

par les moustiques Aedes, protéger les populations vulnérables et ouvrir la voie à un avenir plus sain. » Des facteurs tels que l'urbanisation non planifiée et de mauvaises pratiques en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, les changements climatiques et les voyages internationaux facilitent la propagation géographique rapide de la dengue. La maladie est aujourd'hui endémique dans plus de 130 pays. Des tendances similaires sont également observées pour d'autres arboviroses, telles que la maladie à virus Zika, le chikungunya et plus récemment la maladie à virus Oropouche, en particulier dans les Amériques. Cette hausse à l'échelle mondiale montre qu'il est urgent de disposer d'une stratégie solide pour atténuer les risques et protéger les populations.

Le Plan sera mis en œuvre sur un an, jusqu'en septembre 2025, s'inscrit dans le cadre de l'Action mondiale pour lutter contre les vecteurs 2017-2030, une stratégie mondiale visant à renforcer la lutte antivectorielle dans le monde, et de l'Initiative mondiale de lutte contre les arbovirus, lancée en 2022, qui est axée sur la lutte contre les arbovirus à potentiel épidémique transmis par les moustiques. La prévention repose principalement sur la lutte antivectorielle, c'est-à-dire la lutte contre les moustiques propageant le virus, et des mesures de protection individuelle : éliminer les points d'eau stagnante, utiliser des répulsifs, porter des vêtements couvrants et installer des moustiquaires.

A.B.

JOURNÉE D'INFORMATION SUR LA SENSIBILISATION DE LA FEMME AU FOYER

L'importance de la formation pour créer des micro-entreprises

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaouter Krikou a présidé, jeudi à Alger, en compagnie du ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Yacine Merabi, les activités d'une journée d'information sur "la sensibilisation de la femme au foyer à l'importance de la formation pour créer des micro-entreprises". Dans son allocution lors de cette rencontre organisée sous le slogan: "Femme au foyer : formation, accompagnement et créativité", Mme Krikou a évoqué le programme intersectoriel d'appui à l'implication de la femme dans la production nationale, lancé en 2021 et visant à "encourager l'entrepreneuriat féminin" avec comme principaux axes "la formation, le soutien et la sensibilisation". La ministre a mis en avant les efforts consentis par le secteur de la solidarité nationale pour encourager la femme à contribuer à la production nationale, citant "les activités des cellules de proximité de solidarité relevant de l'Agence de développement social (ADS), visant à sensibiliser à l'importance de bénéficier de la formation et de contribuer à la production nationale". Mme Krikou a souligné l'importance d'avoir une attestation de formation pour bénéficier des mécanismes d'appui disponibles, dont l'Agence nationale de gestion du micro-crédit (ANGEM). Pour

sa part, M. Merabi a évoqué les mesures prises au niveau de son secteur pour permettre à la femme au foyer de bénéficier de formations qualifiantes au niveau des établissements de formation professionnelle, rappelant l'organisation entre 2021 et 2024, de plusieurs campagnes de sensibilisation pour faire connaître les spécialités disponibles au profit de cette catégorie. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme intersectoriel dans le domaine de la formation, le ministre a fait état "de l'introduction de plusieurs nouvelles spécialités de formation destinées à la femme au foyer et à la femme rurale, en sus des mesures d'accompagnement pour la commercialisation des produits de cette catégorie à travers l'organisation d'expositions dans les différentes wilayas". Lors de cette rencontre, une campagne de sensibilisation à l'importance de la formation pour créer des micro-entreprises a été organisée par les cellules de proximité en coordination avec le secteur de la formation professionnelle, en vue de mettre en exergue les offres et les spécialités disponibles au profit de cette catégorie, ainsi que de faire connaître les mécanismes de soutien à l'entrepreneuriat. En marge de cette journée d'information, une exposition sur les produits et les créations de la femme au foyer dans divers domaines a été organisée.

ACCIDENTS DANS LES ZONES URBAINES

14 morts et 455 blessés en une semaine

Quatorze personnes ont trouvé la mort et 455 autres ont été blessées dans 389 accidents de la route survenus en zones urbaines du 24 au 30 septembre a indiqué jeudi un bilan des services de la Sûreté nationale. Par rapport aux statistiques enregistrées la semaine dernière, le nombre des accidents de la route a baissé (-9), de blessés (-2), avec une hausse (+1) du nombre de décès, précise-t-on de même source. Ces accidents sont principalement dus au facteur humain (plus de 95%) en raison du non respect du code de la route et de

la distance de sécurité, de l'excès de vitesse, de la fatigue, du manque de concentration au volant, ainsi que d'autres facteurs liés à l'état du véhicule, selon les données fournies par la Sûreté nationale. La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) réitère son appel aux usagers de la voie publique au respect du code de la route et à la vigilance lors de la conduite. Les numéros vert 1548 et de secours 17 sont mis à la disposition des citoyens 24h/24 pour tout signalement, rappelle la DGSN.

FIN DE LA GRÈVE DES DOCKERS

Des dizaines de ports américains rouvrent peu à peu

Cette réouverture des ports situés entre le Maine (nord-est) et le Texas (sud), en passant par la Floride (sud-est), est possible grâce à l'accord conclu entre le syndicat des dockers (ILA) et l'Alliance maritime des Etats-Unis (USMX), qui représente leurs employeurs. Il s'agissait de la première grève de l'ILA depuis 1977 (44 jours).

Le porte-conteneurs One Falcon entre au port de New York, le 4 octobre 2024, après que les dockers ont mis fin à leur grève. Sur la côte Est, à Norfolk, le port de Virginie compte rouvrir aujourd'hui, avec des horaires plus larges qu'habituellement «afin de permettre la reprise des opérations». Dans le gigantesque port de New York-New Jersey - par lequel transitent 20 % des conteneurs arrivant aux Etats-Unis chaque année, derrière Los Angeles-Long Beach (40 %) en Californie -, le terminal Port Liberty à Bayonne ne rouvrira que demain.

La directrice de l'autorité portuaire de New York-New Jersey, Bethann Rooney, prévoit un retour à la normale rapide avec une réouverture en deux temps : deux terminaux vendredi, les autres demain. Vingt-quatre navires, transportant notamment 35 000 conteneurs, attendaient vendredi matin au large

de pouvoir décharger leurs marchandises, a-t-elle indiqué lors d'un point presse. Cette réouverture des ports situés entre le Maine (nord-est) et le Texas (sud), en passant par la Floride (sud-est), est possible grâce à l'accord conclu entre le syndicat des dockers (ILA) et l'Alliance maritime des Etats-Unis (USMX), qui représente leurs employeurs. «Dès maintenant, toutes les actions en cours cesseront et tous les postes couverts par le contrat-cadre reprendront», ont-ils annoncé jeudi soir. Il s'agissait de la première grève de l'ILA depuis 1977 (44 jours). Les négociations sur le nouvel accord social de six ans, débutées en mai, sont restées au point mort pendant plusieurs semaines. Elles ont repris quelques heures avant l'expiration du précédent accord lundi à 23H59, sans aboutir à temps pour esquiver un débrayage. L'arrêt de travail a commencé immédiatement,



affectant les trente-six ports gérés par l'USMX et leurs 45 000 adhérents à l'ILA. Mais l'accord social ne concerne que 25 000 dockers travaillant dans les terminaux de conteneurs et d'import/export de véhicules de quatorze grands ports (dont Boston, New York, Philadelphie, Baltimore, Savannah, Miami, Tampa, Houston). Les discussions achoppaient sur les salaires et l'automatisation. Le communiqué de jeudi soir évoque «une entente de princi-

pe sur les salaires». «Progrès crucial».

«Il s'agit des trois jours parmi les plus lucratifs de l'histoire des relations sociales avec un syndicat qui n'a perdu que trois jours de salaire et a obtenu 62 % de hausse salariale, et qui se réserve le droit de faire grève si le reste de l'accord social ne lui convient pas», a déclaré à l'AFP Patrick Anderson, patron de la société de conseils AEG. L'ILA réclamait à l'origine + 77 %, selon des médias américains. L'accord social échu le 30 septembre a été prolongé jusqu'au 15 janvier, pour finaliser d'autres points. «Il reste encore du travail à faire mais c'est un pas encourageant dans la bonne direction», a commenté John Driscoll, directeur du port de Baltimore a «félicité» les deux parties pour cet accord permettant «d'éviter un arrêt de travail prolongé» soulignant «es conséquences importantes» d'un débrayage même bref. Le président américain Joe Biden a salué dès jeudi soir cette entente, qui «représente un progrès crucial vers un contrat solide». Mais «il y a

encore beaucoup de choses à faire», a-t-il nuancé vendredi. Risque de pénuries. L'enjeu était de taille car cette grève risquait d'entraîner des pénuries de produits frais à court terme et d'avoir un impact sur les approvisionnements industriels et l'inflation si elle perdurait. Ceci juste avant l'élection présidentielle très disputée, avec le coût de la vie au premier plan des préoccupations des Américains. La grève «s'est achevée assez rapidement, éliminant tout risque important de baisse pour l'économie au cours du trimestre», a commenté Oxford Economics, qui n'entend dès lors pas modifier sa prévision de Produit intérieur brut pour le quatrième trimestre. En amont du débrayage, l'organisme avait estimé que chaque semaine de grève amputerait le PIB américain de 4,5 à 7,5 milliards de dollars. Les 36 ports gèrent environ la moitié des importations et des exportations par conteneurs des Etats-Unis. Et, en moyenne, plus de 2,1 milliards de dollars de valeur commerciale par jour, selon plusieurs sources.

Au Kazakhstan, un village décrépit attend l'atome

«Ca fait tant d'années que j'attends le début du chantier, j'en rêve», dit à l'AFP Sergueï Tretiaïkov, habitant d'Ulken, dans le sud de cette ex-république soviétique. Pour que son rêve se réalise, une majorité de Kazakhs doit voter aujourd'hui «pour» lors d'un référendum, convoqué par le président Kassym-Jomart Tokaïev qui assure vouloir «prendre les décisions importantes avec le soutien du

peuple». Car la question de l'atome est sensible dans ce pays dont la mémoire collective reste marquée par les quelque 450 essais nucléaires soviétiques menés dans le Nord-Est entre 1949 et 1989, exposant 1,5 million de personnes aux radiations. Dans les faits, le scrutin de dimanche dans cet Etat autoritaire vise à donner un vernis de légitimité démocratique à un choix déjà entériné, la campagne

ayant été à sens unique en faveur du oui. Reste à savoir qui construira le réacteur : la Russie, la Chine, la France ou la Corée du Sud. Riche en pétrole, métaux rares et producteur de près de la moitié de l'uranium mondial, le Kazakhstan espère grâce au nucléaire combler enfin son déficit chronique d'énergie, notamment dans le sud où vivent la moitié des quelque vingt millions de Kazakhs.

UN MONDE DE PLUS EN PLUS «DIVISÉ» :

La mise en garde du nouveau Premier ministre japonais

«L'Ukraine d'aujourd'hui pourrait préfigurer l'Asie orientale de demain», a estimé vendredi Shigeru Ishiba lors de son premier discours de politique générale. Selon lui, le faible taux de natalité est une «urgence silencieuse». «L'Ukraine d'aujourd'hui pourrait préfigurer l'Asie orientale de demain. Pourquoi la dissuasion n'a-t-elle pas fonctionné en Ukraine», s'est interrogé M. Ishiba dans une allusion voilée aux craintes d'une invasion chinoise de Taïwan. «Si l'on prend aussi en compte la situation au Moyen-Orient, la communauté internationale devient de plus en plus divisée et prompte à la confrontation», a-t-il ajouté. Les relations entre le Japon et la Chine se sont détériorées ces dernières années, à mesure que Pékin affirmait sa présence militaire autour des territoires contestés de la région et que Tokyo renforçait ses liens de sécurité avec les Etats-Unis et ses alliés. Salaire minimum. M. Ishiba soutient la création d'une alliance militaire régionale sur le modèle de l'Otan et a déclaré mardi que la sécurité du Japon n'avait «jamais été autant menacée depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale». Au niveau national, M. Ishiba souhaite par ailleurs augmenter les salaires au Japon grâce à un nouveau programme de relance monétaire et à un soutien aux collectivités locales et aux ménages à faibles revenus». Son prédécesseur Fumio Kishida était impopulaire auprès des électeurs en raison d'une série de scandales et de l'inflation qui pénalisait la consommation

de la troisième économie mondiale. Au cours de cette décennie, le nouveau chef du gouvernement a déclaré vouloir augmenter le salaire minimum national moyen à 1 500 yens (9,30 euros) de l'heure, soit une hausse de près de 43 % par rapport au salaire actuel de 1 050 yens. Elections générales. «Nous parviendrons à des augmentations de salaires supérieures aux hausses de prix, en stimulant la productivité des individus et en ajoutant de la valeur», a-t-il déclaré. Toutes les déclarations de M. Ishiba à ce stade s'inscrivent «probablement dans la perspective des prochaines élections générales» qu'il a indiqué vouloir convoquer dès le 27 octobre, a commenté Takahide Kiuchi, dans une note de l'institut de recherches Nomura, avant le discours. «La première priorité de l'administration Ishiba est de remporter ces élections et de consolider sa base de pouvoir», a-t-il souligné. Même si son parti reste le grand favori du scrutin, le gouvernement de Shigeru Ishiba ne recueille en effet que 51 % de soutien parmi la population japonaise, selon un sondage publié mercredi par le quotidien Nikkei, bien en dessous du score du premier gouvernement de son prédécesseur Fumio Kishida à ses débuts fin 2021. Le Japon, comme de nombreux pays industrialisés, est également confronté à une crise démographique imminente, avec une population vieillissante et un taux de natalité obstinément bas. Selon la Banque mondiale, le pays a la population la plus âgée du monde après Monaco.

L'année dernière, son taux de natalité s'est établi à 1,2, bien en deçà des 2,1 enfants nécessaires pour maintenir le niveau de la population. Succession impériale. Vendredi, M. Ishiba a qualifié la situation du taux de natalité d'«urgence silencieuse», ajoutant que le gouvernement allait promouvoir des mesures de soutien aux familles, telles que des horaires de travail flexibles. M. Ishiba a également évoqué le manque d'héritiers masculins éligibles au trône impérial. En raison des règles de succession actuelles, la famille impériale est menacée de disparition, avec un seul jeune héritier : le neveu de l'empereur Naruhito, le prince Hisahito, âgé de 18 ans. La fille de l'empereur, la princesse Aiko, âgée de 22 ans, ne peut accéder au trône en vertu de la loi sur la maison impériale, en vigueur depuis 1947. Les femmes doivent quitter la famille lorsqu'elles épousent un roturier, comme ce fut le cas en 2021, lorsque l'ancienne princesse Mako Komuro, nièce de Naruhito, a épousé un camarade d'université. En mai, les législateurs ont commencé à discuter de la possibilité d'assouplir les règles strictes de succession, et un récent sondage de l'agence Kyodo a révélé que 90 % de la population était favorable à une succession ouverte aux femmes. «La stabilité de la succession royale est extrêmement importante. Stabiliser le nombre de membres de la famille impériale est une question particulièrement urgente», a déclaré M. Ishiba, appelant à un débat sur la question.

LIGUE 1 MOBILIS (3^E JOURNÉE)

Le MCA et la JSK en danger

La troisième journée de la Ligue 1 Mobilis propose des affiches intéressantes et qui opposeront des formations qui jouent toutes la carte du titre ou tout au moins les premiers rôles. Ainsi, le Mouloudia d'Alger, qui était revenu avec les trois points du succès de son déplacement chez la JSK, aura fort à faire lors de cette journée en donnant la réplique au CS Constantine qui souhaite faire le plein à domicile.



Le match se jouera à huis clos, sur décision des instances gérant le championnat en raison des brouilles qui se sont produites entre les fans des deux équipes il y a plus de deux ans. Les Vert et Noir se présenteront avec une grande détermination pour l'emporter et se positionner en haut du classement, sachant que le coach Madoui a sa petite idée sur la manière de contrer cette équipe du MCA. Toutefois, le Doyen ne se présentera pas en victime expiatoire et fera tout pour revenir avec le meilleur résultat possible, pour rester dans cette course au titre qu'il détient. De son côté, la JS Kabylie qui avait été surprise à domicile par le MCA se rendra à Alger pour croiser le fer avec la

jeune mais accrocheuse équipe du Paradou AC qui reste très difficile à manier à domicile. Les poulains de Bencheikha savent ce qui les attends et se donneront à fond pour tenter de prendre le dessus sur cette équipe du PAC. Les Canaris souhaitent se reprendre et se réconcilier avec leurs fans qui étaient très déçus après la défaite face au MCA. Le CR Belouizdad, lui, se déplace à la ville des Zibans pour affronter l'US Biskra dans une rencontre qui s'annonce équilibrée. Les Vert et Noir qui avaient été battus par l'ESS, souhaitent vite se ressaisir en raflant la mise, mais ils doivent faire très attention aux

coéquipiers de Slimani qui aspirent à ramener au moins un point de ce déplacement. L'USM Alger sera en appel au stade Nelson Mandela de Baraki en recevant le MC El Bayadh qui voyage mal. Les Rouge et Noir devraient logiquement l'emporter face à une formation qui souffre en ce début de saison. Enfin, le dernier match de ce dimanche opposera l'USM Khenchela à l'ES Mostaganem au stade Hammam Amar de Khenchela. Les locaux se donneront à fond pour prendre les trois points, mais ils devront faire très attention au nouveau promu qui reste sur un succès face au MCO, dans le derby de l'Ouest et qui souhaite continuer sur cette belle lancée.

1) face à la JS Saoura, ce qui lui permet de prendre provisoirement les commandes de la Ligue 1. Le nouveau promu a réalisé une "remontada" au stade de l'Unité maghrébine de Béjaïa face à la formation sudiste, qui croyait avoir fait le plus important. Menée au score peu avant la pause sur un but signé Belmiloud (45e+1), la formation de la Soummam a puisé dans ses ressources pour refaire son retard, en égalisant d'abord sur un but contre son camp de Haddouche (85e), avant que l'attaquant Haroun ne délivre les siens dans le temps additionnel (90e+8), en reprenant de la tête un centre d'Oukil. L'OA parvient ainsi à se racheter, après sa défaite dans le derby kabyle face à la JS Kabylie (2-1), et confirme sa suprématie à la maison, après le succès réalisé lors de la 1^{re} journée face au NC Magra (1-0). Du côté des hauts-plateaux, l'ESS a butté contre une courageuse équipe du NC Magra, qui a résisté tout au long de la partie, face aux assauts répétés des Sétifiens, pour repartir avec un point précieux (0-0). Il s'agit du deuxième nul de rang pour les deux équipes. Si l'Entente est allée tenir en échec le CR Belouizdad à Alger (0-0), le NCM a été accroché à domicile par l'USM Alger (0-0). Le dernier match au programme de cette première partie de la 3^e journée entre le MC Oran et l'ASO Chlef, s'est soldé sur un match nul.

Marouane A.

ÉQUIPE NATIONALE Youcef Atal indisponible de 6 à 8 semaines

Le défenseur international algérien Youcef Atal sera indisponible six à huit semaines, en raison d'une blessure à l'arrière de la cuisse droite, a annoncé vendredi son club employeur, Al-Sadd SC, sociétaire de la Première Division qatarie. L'ancien latéral droit du Paradou AC et de l'OGC Nice a été victime d'un claquage lundi dernier, lors de la victoire (2-0), contre les Iraniens du FC Esteghlal, pour le compte de la 2^e journée de la Ligue des Champions d'Asie. Titularisé par l'entraîneur espagnol Félix Sanchez Bas, Atal s'était arrêté subitement au moment



d'une accélération, tout en tenant l'arrière de sa cuisse droite. Il a cédé sa place au bout de 24 minutes de jeu. Non épargné par les blessures depuis le début de sa carrière professionnelle, le joueur de 28 ans, manquera la double confrontation contre le Togo, les 10 et 14 octobre, dans le cadre des 3^e et 4^e journées (Gr.E) des éliminatoires de la prochaine Coupe d'Afrique des nations (CAN-2025). Atal avait rejoint le club qatari d'Al Sadd durant l'intersaison pour un contrat de deux saisons, en provenance de la formation turque d'Adana Demirspor, avec laquelle il avait évolué lors de la seconde partie du précédent exercice 2023-2024.

L'OA POURSUIT SON ASCENSION, L'ESS ACCROCHÉE À DOMICILE

L'Olympique Akbou, vainqueur dans la douleur qui a évolué, vendredi après-midi à domicile, l'a emporté sur le score de (2-

LE PROGRAMME :
Dimanche 6 octobre :
PAC-ISK (16h)
CSC-MCA (16h)
USMK-ESM (16h)
USB-CRB (17h45)
USMA-MCEB (18h)

CAN U20 (QUALIFICATIONS/ZONE UNAF)

Double confrontation amicale face à la Mauritanie

L'équipe nationale de football des moins de 20 ans (U20), disputera deux matchs amicaux face à son homologue mauritanienne, les 9 et 13 octobre au stade Mustapha-Tchaker de Blida, en vue du tournoi de l'Union nord-africaine (UNAF) en Egypte (14-26 novembre), qualificatif à la Coupe d'Afrique des nations CAN-2025 de la catégorie, a indiqué la Fédération algérienne (FAF) dans un communiqué vendredi. "Dans le cadre de la préparation pour le tournoi UNAF qualificatif pour la CAN U20, la sélection nationale de la catégorie effectuera un nouveau stage du 5 au 14 octobre 2024 à Alger. Durant ce regroupement, les Verts disputeront deux rencontres amicales face à la Mauritanie

(U20), les 9 et 13 octobre au stade Mustapha-Tchaker de Blida", précise la même source. Pour ces deux matchs, le sélectionneur national, Yacine Manaâ a fait appel à 26 joueurs, dont 4 évoluant à l'étranger. La sélection algérienne entamera le tournoi de l'UNAF, face à son homologue égyptienne, le dimanche 17 novembre, à Suez (Egypte), selon le tirage au sort du calendrier effectué mardi dernier. L'équipe nationale sera opposée ensuite au Maroc, le mercredi 20 novembre, avant de défier la Tunisie, le samedi 23, puis la Libye, le 26 mardi du même mois. Les deux premiers seront qualifiés pour la phase finale de la CAN, dont le pays organisateur n'a pas encore été désigné.

LIGUE DES CHAMPIONS (PHASE DE POULES) TIRAGE AU SORT

Le MCA dans le chapeau 4, le CRB le chapeau 2

Le MC Alger et le CR Belouizdad, les deux représentants algériens en Ligue des champions africaine de football, seront placés respectivement dans les chapeaux quatre et deux, en prélude du tirage au sort de la phase de poules de la prestigieuse compétition de clubs, prévu le lundi 7 octobre à 12h00 (heure algérienne) au Caire (Egypte), a indiqué la Confédération africaine de football (CAF) vendredi. Outre le MCA, le chapeau 4 comprend également, AS Maniema Union (RD Congo), Djoliba AC de Bamako (Mali) et le Stade

d'Abidjan (Côte d'Ivoire). Quant au chapeau 2, il est constitué en plus du CRB, des équipes du Raja Casablanca (Maroc), Young Africans (Tanzanie) et Pyramids FC (Egypte). Pour rappel, le MC Alger a composté son billet pour la phase de poules de la C1 en dominant les Tunisiens de l'US Monastir (aller : défaite 1-0, retour: victoire 2-0). De son côté, le CR Belouizdad a validé son billet pour la cinquième année de suite aux dépens des Burkinabé de l'AS Douanes (aller: défaite 1-0, retour: victoire 1-0, TAB : 4-3).

LIGUE 2 AMATEUR (3^E JOURNÉE)

Le MBR enchaîne, le MOC et le NRBT nouveaux dauphins

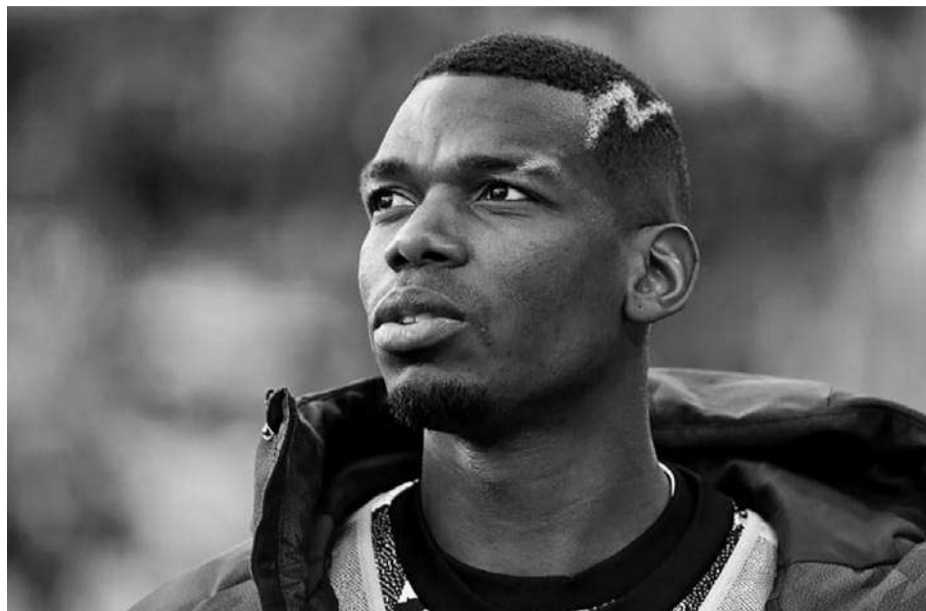
Le MB Rouissat, vainqueur du derby de Ouargla devant l'IRBO (1-0), a conservé sa place de leader du groupe Centre-Est de la Ligue 2 de football amateur, à l'occasion de la troisième journée disputée vendredi, également marquée par les victoires du MO Constantine et du NRB Telegma, respectivement, contre l'US Souf (2-1) et l'IB Khemis El Khechna (1-0). A la faveur de ce troisième succès de rang, le MB Rouissat (9 points) garde deux points d'avance sur ses poursuivants directs: le MO Constantine et le NRB Telegma (7 points), alors que l'AS Khroub tenue en échec (1-1) par le nouveau promu, la JSD Jijel, glisse au quatrième rang avec cinq points au compteur. Dans le derby de Ouargla, les nouveaux promus du MB Rouissat ont réussi à enchaîner une troisième victoire consécutive, obtenue grâce au but d'Aïmen Shalabi dans le temps additionnel de la première mi-temps (45e+6e). Ce succès permet au MBR de rester aux

commandes, et tenir à distance le MO Constantine, qui a infligé un troisième revers de suite à l'US Souf (16e, 0 points) et le NRB Telegma, qui a battu l'IB Khemis El Khechna (1-0), malgré son infériorité numérique dans les dernières minutes du match. Dans l'autre derby à l'affiche de cette troisième journée, le CA Batna et le MSP Batna se sont neutralisés (0-0) et rejoignent au classement l'USM Annaba et l'USM El Harrach, dont l'opposition a été reportée au 5 novembre prochain, en raison de la réquisition du stade 19 mai 1956 pour la rencontre de l'équipe nationale face au Togo pour le compte de la troisième journée du groupe E des qualifications de la CAN 2025, prévue le 10 octobre (20h00). Deux autres équipes occupent le cinquième rang avec quatre points. Il s'agit du HB Chelghoum Laid, vainqueur en déplacement (3-1) devant la JS Bordj Menaël (1 point) et l'US Chaouia, qui a fait match nul face à l'Olympique Magrane (1-1).

LE JOUEUR SALUE LA FIN D'UN «CAUCHEMAR»

La suspension de Pogba réduite à 18 mois

«Le cauchemar est terminé» : le Tribunal arbitral du sport (TAS) a ramené vendredi de quatre ans à dix-huit mois la suspension pour dopage de Paul Pogba, qui pourra rejouer en mars après avoir vu sa carrière sérieusement menacée d'une fin anticipée.



«Je vous confirme la décision: 18 mois de suspension à compter du 11 septembre 2023. La décision est rendue sans les motifs, qui suivront plus tard», a déclaré à l'AFP un porte-parole de la juridiction internationale, que le champion du monde 2018 avait saisi en appel. Sous contrat avec la Juventus Turin jusqu'en 2026, l'international français (91 sélections, 11 buts), qui aura 32 ans le 15 mars prochain, sera donc autorisé à reprendre la compétition dès le 11 mars. «Enfin, le cauchemar est terminé (...) Cette période a été extrêmement éprouvante pour moi, car tout ce pour quoi j'ai travaillé si dur a été mis en suspens», a réagi Paul Pogba dans un communiqué, à la suite de la décision du TAS. «J'ai toujours affirmé que je n'avais jamais enfreint consciemment les règlements de l'AMA (Agence mondiale antidopage,

ndlr) lorsque j'ai pris un complément nutritionnel qui m'avait été prescrit par un médecin, et qui n'affecte ni n'améliore la performance des athlètes masculins», a-t-il ajouté, affirmant avoir toujours joué avec «intégrité». Vendredi soir, Paul Pogba avait publié sur son compte Instagram une photo en gros plan de deux pieds portant des chaussures de foot signées «Pogba» avec des chaussettes à

ses initiales ornées du drapeau de la France et des deux étoiles de championne du monde. Contrôlé positif à la testostérone en août 2023 à l'occasion d'un match entre la Juventus et l'Udinese auquel il n'avait pas participé et suspendu provisoirement le mois suivant, Paul Pogba avait été suspendu pour quatre ans le 29 février dernier par le tribunal antidopage italien. Pour expliquer ce contrôle antido-

page positif, son entourage avait avancé la thèse d'une contamination accidentelle via un complément alimentaire prescrit par un médecin consulté aux Etats-Unis. La testostérone, hormone de la fertilité et de la sexualité masculine, favorise le développement musculaire.

«COMBAT»

Le contrôle positif d'août 2023 a eu l'effet d'un coup de massue sur un joueur qui traversait alors depuis plusieurs mois une période très compliquée, émaillée de blessures et d'affaires extra-sportives. Les quatre ans de suspension ont sonné quelques mois plus tard comme une fin de carrière anticipée. «Je n'imagine pas un seul instant que Paul ait eu l'intention, la volonté de se doper», avait alors commenté le sélectionneur des Bleus, Didier Deschamps. «Paul va devoir mener un nouveau combat pour se défendre, devant le Tribunal arbitral du sport et convaincre les juges qu'il n'a pas pris sciemment des produits interdits», avait-il enchaîné, se disant dans l'incapacité de En Italie, Massimiliano Allegri, alors entraîneur de la Juve, avait jugé que le football perdait avec lui «un joueur extraordinaire» tandis qu'Adrien Rabiot, son équipier en sélection et en club -- il évolue aujourd'hui à Marseille --, avait jugé la sanction «démésurée».

FRANCE

Vrai coup de frein pour l'OM

Déjà battus dimanche à Strasbourg, les Marseillais ont été tenus en échec vendredi à domicile par Angers (1-1), lanterne rouge du championnat, et traversent leur première période creuse depuis l'arrivée de Roberto De Zerbi.

Il fallait rebondir et montrer que la défaite en Alsace n'était qu'un «incident de parcours», comme l'avait demandé jeudi l'entraîneur italien de l'OM. Il fallait aussi recoller au Paris et à Monaco, qui filent devant.

C'est raté, raté comme le match livré par ses hommes vendredi, le plus pauvre de la saison, plus pauvre encore sans doute que celui de Strasbourg. Face à Angers, qui n'a pas gagné un match cette saison,

et malgré l'ambiance tristounette au Vélodrome, avec deux secteurs fermés par la commission de discipline de la LFP, Marseille partait pourtant nettement favori.

De Zerbi avait injecté un peu de nouveauté avec les titularisations de Neal Maupay, Valentin Carboni et Ulisses Garcia, mais il ne s'est en fait pas passé grand-chose, voire à peu près rien, jusqu'à la 26e minute et l'expulsion logique de Lilian Raolisoa pour une grosse faute sur Garcia. En supériorité numérique, l'OM pensait alors trouver les espaces dont il manquait, mais les choses ne se sont pas passées comme prévu car Maupay a à son tour été exclu pour deux car-

tons jaunes récoltés en trois minutes et que l'on qualifiera simplement d'évitables. Marseille a pourtant ouvert le score, grâce à l'Anglais Jonathan Rowe, le héros du match de Lyon, qui a marqué à un moment où Angers n'en finissait plus de reculer sous la pression (1-0, 51e). Mais Marseille n'a pas su tenir son avantage et Angers est revenu grâce à un beau coup-franc de Farid El Melali (1-1 54e) après une faute de Pierre-Emile Hojbjerg, moins souverain depuis deux matchs.

C'est aussi le cas de Mason Greenwood, détonateur du bon début de saison marseillais et auteur vendredi d'un match épouvantable, avec une avalanche de

mauvais choix. Jusqu'au bout, Marseille a tout de même poussé, bien sûr, avec notamment les débuts au Vélodrome sous le maillot de l'OM d'Adrien Rabiot. Amir Murillo a même cru marquer, mais la VAR a montré qu'il avait touché le ballon de la main (68e). Au bout du compte, l'OM a donc laissé filer des points et l'euphorie qui avait gagné Marseille après l'improbable succès ramené de Lyon est clairement retombée.

FC BARCELONE ET NIKE

Un contrat de 10 ans à 1,4 milliard d'euros

Le FC Barcelone et Nike semblent avoir trouvé un terrain d'entente pour un nouveau contrat de sponsoring technique, après des mois de négociations intenses. Selon les informations du quotidien espagnol Marca, les deux parties seraient sur le point de finaliser un accord d'une durée de 10 ans, pour un montant total avoisinant les 1,4 milliards d'euros. Ce nouveau partenariat représenterait une manne financière considérable pour le club catalan, avec un versement annuel estimé à 140 millions d'euros. Un

bonus à la signature, dont le montant exact reste à confirmer mais qui pourrait atteindre 150 millions d'euros, viendrait s'ajouter à cette somme. Présentement, la collaboration du club et de l'équipementier américain rapporte l'équivalent de 105 millions d'euros annuels aux Blaugrana. Pour le Barça, cet accord arrive à point nommé. Le club, qui a enregistré une perte de 91 millions d'euros pour la saison 2023-2024, pourrait ainsi bénéficier d'une bouffée d'oxygène financière. Cette injection de fonds permettrait notam-

ment au club de se conformer aux règles du fair-play financier imposées par la Liga, qui exigent un équilibre entre les dépenses et les recettes. Le président Joan Laporta espère officialiser cet accord avant l'Assemblée des socios prévue le 19 octobre, ce qui pourrait apaiser les tensions autour de la situation financière du club. Si les derniers détails sont réglés dans les temps, cette collaboration renouvelée entre le FC Barcelone et Nike pourrait marquer un tournant dans l'histoire économique du club blaugrana.

SYSTÈME DE TRANSFERTS DE LA FIFA

La Cour de la justice de l'UE remet tout en question

Certaines règles de la Fifa relatives aux transferts internationaux sont contraires à la loi européenne, a déclaré vendredi la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans un arrêt concernant l'affaire qui oppose l'ancien footballeur français Lassana Diarra à la Fifa. Cette décision pourrait provoquer une réduction des indemnités de transfert et un poids économique plus important pour les joueurs, estiment certains experts en droit. En estimant vendredi 4 octobre que des règles de la Fifa encadrant les

mutations entre clubs sont «contraires» au droit de l'Union européenne et «de nature à entraver la libre circulation» des footballeurs professionnels, la Cour de la justice de l'UE bouleverse le système de transferts. À la demande de la justice belge, la haute juridiction établie à Luxembourg examinait le cas de l'international français Lassana Diarra qui avait contesté, il y a dix ans, les conditions de son départ du Lokomotiv Moscou. En raison d'une réduction drastique de son salaire, Diarra avait quitté le club

moscovite, mais ce dernier avait jugé la rupture abusive et lui avait réclamé 20 millions d'euros, ramenés à 10,5 millions.

Conséquence : le club belge de Charleroi avait finalement renoncé au recrutement du Français par crainte d'avoir à assumer une partie de ces pénalités, conformément au règlement de la Fifa étudié par la CJUE.

Ces règles «sont de nature à entraver la liberté de circulation des footballeurs professionnels», a tranché la Cour.

MANCHESTER CITY Guardiola fustige la Coupe du monde des clubs

Dans une saison footballistique déjà très chargée pour les clubs et les joueurs, la Fifa a décidé de lancer une refonte de la Coupe du monde des clubs. Dès l'été 2025, une nouvelle compétition quadriennale verra le jour avec les 32 meilleures équipes du monde pendant un tournoi d'un mois. Pour l'occasion, et afin d'aider les clubs à se préparer, l'instance présidée par Gianni Infantino a même prévu d'ouvrir une nouvelle fenêtre pour les transferts juste avant ce Mondial des clubs. En contrepartie, les dirigeants du foot international espèrent voir les participants jouer le jeu et envoyer les meilleures équipes possibles. Une exigence que Pep Guardiola n'a pas vraiment goûté alors que comme le PSG, son Manchester City est qualifié.

«C'est quoi les meilleurs joueurs? Qui sont-ils? Que la Fifa me dise qui, selon eux, sont les joueurs meilleurs que les autres», a lâché l'entraîneur des Skyblues ce vendredi en conférence de presse. «Je ne comprends pas ça. On va y aller avec toute l'équipe, on n'y va pas seulement pour un match.»

Mots Croisés

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								

VERTICALEMENT


- A. Enduits pour les skis. Elle est agréable en bouche.
- B. Force de l'immobilisme. Prend des chemins détournés.
- C. Nettoya à grande eau. Ingrédient pour pâtissier.
- D. Héroïne de Lewis Carroll. Enceintes de gladiateurs.
- E. Abuser de la crédulité. Terme de condition.
- F. Direction du vent. Là où finissent les fleuves.
- G. Qui ne tient pas en place. Empeste.
- H. S'activer à l'étable. Matières de foulards.

HORIZONTALEMENT

- 1. Conducteur en électricité.
- 2. Pratiquer des tests en labo.
- 3. Repassera sa leçon.
- 4. Feuille à distribuer. Six en romain.
- 5. Personnage sur le calendrier. Son duvet est apprécié.
- 6. Adresse d'ordinateur. Qui n'est donc plus en vie.
- 7. Palais de sultan.
- 8. Lignes des toits.
- 9. Mettra bas à l'étable.
- 10. Irlande poétique. Voile idéale pour la régates.
- 11. Boîtes de vote. Lettres pour l'Europe.
- 12. Deuxième son de la gamme. Titres pour les rois.

LES MOTS FLÉCHÉS

STÉRILISÉ	ANALYSE DÉTAILLÉE	COIFFURE FRISÉE	UNI POUR UN COSTUME	ÉROSION	ÉLANS VERS LE CIEL
EN CAGE	GÂTÉE	OISEAU SACRÉ DU NIL	QUI PROVIENNENT DE QUELQUE PART	A BIEN APPRIS	DO DE JADIS
ILS SECOUENT LE CORPS	ATELIER D'ART	DEVANT UN ANGLAIS DE BONNE FAMILLE	RENDANT SOLIDAIRE		
DIVISIONS CHRONOLOGIQUES	DONC CERTAIN	SOUTIEN DE JEUNE PLANT			
JOYEUX PARTICIPE	CLAME SON INNOCENCE			NOTRE-SEIGNEUR	MORCEAUX DE GÂTEAU
COMME UN RÉGIME SANS ALCOOL	CONVERTIBLE POUR UN LIT D'APPOINT	GROS SERPENT	DEVISE JAPONAISE	SAPEUR-POMPIER	GRANDE PUIS-SANCE
QUI ONT SU SE MONTRER PERSUASIFS	IL EST PRESQUE ADULTE	DISQUE VIDÉO	NON OCCUPÉ	ÉLOIGNÉ DES AUTRES	ALLER-RETOUR EN DEUX LETTRES AU MILIEU
GARÇON DE BOX	MUSIQUE URBAINE	DÉTIENS EN MAINS PROPRES	FIN DE VERBE		
QUI NE PLAISANTE PAS	INTERRUPTION D'ACTIVITÉ		PETIT COURS D'EAU		




SUDOKU

4		2				3	9	1
6	1				2		4	7
			1		9			
1	2	6	4					8
3				8	6		1	9
9	8	5	7					2
			6		8			
5	7				1		8	6
8		1				2	7	3

1 2 3 4 5 6 7 8 9

MOTS MÊLÉS

ABEE ARGUS ARRET BATI CALDEIRA CORIACE EMOI ENERGIQUE ERECTILE
 GRAIN IVRAIE LEGER LUMINAIRE MATRAQUE OCTUOR ODEON POITRAIL
 SAIGNANT SAMOVAR SAPOTILLE SERAPHIN SOCQUETTE THEME VIELE ZAZOU

A	B	E	E	R	E	G	E	L	E	Z	S
N	A	R	L	N	R	R	S	I	M	A	O
I	R	I	L	A	E	R	A	A	A	Z	C
H	I	A	I	C	A	R	I	R	T	O	Q
P	E	N	T	V	V	O	G	T	R	U	U
A	D	I	O	I	M	U	N	I	A	E	E
R	L	M	P	E	S	T	A	O	Q	B	T
E	A	U	A	L	D	C	N	P	U	U	T
S	C	L	S	E	E	O	T	H	E	M	E

PLUS DE 60 FILMS DE 17 PAYS ARABES AU PROGRAMME

Ouverture de la 12^e édition du Festival international d'Oran du film arabe



La cérémonie d'ouverture, qui s'est déroulée à l'hôtel Le Méridien, a été présidée par la ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, en présence d'une pléiade d'artistes du cinéma algérien, arabe et international, ainsi que des personnalités culturelles et des autorités de la wilaya. Cette édition, qui se poursuit jusqu'au 10 octobre, s'est ouverte avec la projection du long métrage algérien "Aïn Lahdjar", réalisé par Lotfi Bouchouchi, produit en 2024 par "SarL Studio DS", le ministère de la Culture et des Arts et le Centre algérien de développement du cinéma (CADC). Les événements de ce film, dans le genre "comédie noire", mettent en exergue un village frappé par une forte tempête. La cérémonie d'ouverture de cet événement culturel a été marquée par un hommage spécial rendu au réalisateur international algérien Mohamed Lakhdar Hamina, lauréat de la Palme d'Or au Festival de Cannes, au réalisateur international Costa Gavras, qui a remporté un Oscar pour le film algérien "Z", ainsi que son épouse, la productrice Michelle Ray

La 12^e édition du Festival international d'Oran du film arabe (FIOFA) a été ouverte, vendredi soir, dans la capitale de l'ouest du pays, avec la participation de plus de 60 films de 17 pays arabes, dont plus de 40 œuvres cinématographiques de diverses catégories, dans le cadre de la compétition officielle.

Gavras, et l'éminent acteur égyptien Mahmoud Hamida. Plus de 40 films participent à la compétition officielle de la 12^e édition du Festival international d'Oran du film arabe dans quatre catégories : longs métrages, courts métrages et longs et courts films documentaires, dont 10 films algériens, supervisés par des jurys comptant d'éminentes personnalités du septième art. La nouveauté de cette édition réside dans la présentation d'œuvres cinématographiques en pre-

mière arabe, africaine et mondiale, avec l'introduction de nouvelles sections telles que "les Documentaires d'Oran", "les Classiques d'Oran" et "les Spectacles du tapis rouges", le Prix du Jury de la Critique, en plus de l'organisation d'une soirée spéciale pour les familles intitulée "Cinéma d'animation", ainsi que la programmation d'un colloque sur les "Films restaurés". En solidarité avec le peuple palestinien, un programme a été dédié à Ghaza avec comme titre "Distance zéro... de Ghaza à Oran", qui comprend la projection de 22 œuvres filmées, réalisées et produites dans la bande de Ghaza. D'autre part, cette édition célébrera le cinéma irakien, avec la présentation de plusieurs films irakiens, sous le titre "Un regard sur le cinéma irakien". Le programme comportera également des ateliers de "représentation artistique", de "découpage technique", une master class animée par le réalisateur Rachid Boucharreb et une autre de critique animée par le libanais Ibrahim Al-Aris, en plus d'expositions d'arts plastiques et d'activités touristiques.

Avec APS

Des interprètes amateurs du chaâbi animent un concert à Alger

Un concert musical a été animé, vendredi soir à Alger, par une pléiade de jeunes interprètes de ce genre d'expression populaire, lauréats de la première édition du "Concours du meilleur interprète amateur de la chanson chaâbi". Accueilli à la salle Ibn Khaldoun, le concert a vu la participation des lauréats de ce concours, organisé par l'Etablissement Arts et Culture du 18 avril au 25 mai derniers, en hommage au doyen du genre, El Hadj M'Hamed El Anka. Accompagnés par un orchestre dirigé par El Hadi El Anka, fils d'El Hadj M'hamed El Anka, précurseur de la chanson chaâbi, les jeunes talents se sont succédé, tour à tour, sur scène en rendant des pièces faisant revivre des textes écrits et chantés par de grands noms de cette musique populaire à l'image de Cheikh El Anka et El Hachemi Guerouabi. Première à monter sur scène, Nour El Houda Keddar a gratifié le public de "Korsane ighennem", chef-d'œuvre chaâbi repris par de grands interprètes du genre à l'image d'El Hachemi Guerouabi. Enchaînant dans le style "Hachemaoui", le jeune Nabil Achou, a rendu deux titres célèbres d'El Guerouabi (Neid'lkoum m'a jrali et "Ya khalek el achyaa"), dans une prestation "singulière", très applaudie par le public. Allili Allout, Saidani Malek, Abdelghani Azzouz, Ziad Boulahlib et Amir Dilmi ont, pour leur part, interprété des pièces du genre rendues dans des styles différents en hommage à des interprètes et paroliers du genre. A l'issue du concert, des prix honorifiques ont été remis aux lauréats du concours du meilleur interprète amateur de la chanson chaâbi participants à cette soirée, en présence de figures marquantes de la musique algérienne. Le concours du meilleur interprète amateur de la chanson chaâbi vise à découvrir de nouveaux talents dans ce genre musical populaire et œuvrer à sa préservation.

INSCRITES DANS UNE VISION CULTURELLE STRATÉGIQUE ET GLOBALE

Les réalisations en matière cinématographique mises en exergue

La ministre de la Culture et des Arts Soraya Mouloudji a mis en exergue, vendredi soir, à Oran, les réalisations de l'Etat dans le domaine de l'industrie cinématographique et des autres arts. La ministre a déclaré dans son discours, à l'occasion de l'ouverture de la 12^e édition du Festival international d'Oran du film arabe qu'"au cours des deux dernières années, l'Algérie, outre de nombreux grands projets culturels, a inauguré la première ville cinématographique dans le sud du pays et a lancé des projets pour la réalisation d'autres dans d'autres régions, en plus du lancement du projet du Centre national des archives cinématographiques et de leurs numérisation, ainsi que le premier Institut national supérieur du cinéma, portant le nom de Mohamed Lakhdar Hamina et le premier lycée d'art en Afrique, qui comprend des

spécialités artistiques, notamment le cinéma et l'audiovisuel". La première responsable du secteur de la culture a également rappelé dans son discours la promulgation d'un décret présidentiel portant sur le statut de l'artiste et une loi sur les industries cinématographiques, en plus du lancement de nouveaux films, désormais éligibles pour concourir dans les grands festivals internationaux, ainsi que les prix déjà remportés. Elle a souligné que "cela n'aurait pas été possible sans la sollicitude exceptionnelle des plus hautes autorités du pays, notamment du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune", qui a "une vision culturelle des plus pertinentes et une passion pour le cinéma et les arts créatifs, qu'il considère comme les forces douces qui consolident l'identité et préservent la mémoire". Devant un



parterre de cinéastes arabes et passionnés du septième art, Mme Mouloudji a déclaré que "le ministère de la Culture et des Arts, à travers le Festival international d'Oran du cinéma arabe, qui s'inscrit comme une haute tradition cinématographique sur la carte des festivals, étant le plus grand événement

consacré au cinéma arabe et à ses enjeux, confirme la position ferme des dirigeants et du peuple algériens à l'égard de la cause palestinienne". Le soutien de cette cause juste, se traduit par la réservation d'un espace important au cinéma palestinien à cette 12^e édition du Festival, à travers la projection

d'une série de films intitulés "Distance zéro", a-t-elle ajouté. De son côté, le Commissaire du Festival international d'Oran du film arabe, Abdelkader Djeriou, a affirmé que cette manifestation est "le miroir de la liberté, la voix de la résistance et une victoire de l'être humain libre", affirmant que "l'Algérie restera une destination pour les révolutionnaires". Il a souligné "la solidarité inconditionnelle de l'ensemble du personnel du festival avec nos frères de la Palestine et du Liban contre l'agression sioniste". La soirée d'ouverture du festival comprenait une présentation au public des présidents et des membres du jury des compétitions officielles de longs et courts métrages fiction et documentaires, ainsi que le jury de la critique, en plus de spectacles de chant des artistes Fella Abbabssa et Houari Benchenet.



● Alger	33°
● Ouargla	39°
● Oran	29°
● Constantine	30°

FADJR 05:20	DOHR 12:35	ASR 15:53	MAGHREB 18:25	ISHA 19:46
----------------	---------------	--------------	------------------	---------------

UNE DÉLÉGATION DE L'APN À N'DJAMENA

Une délégation de l'APN se rend à N'Djamena pour participer à la session du Comité exécutif de l'UPA et à la Conférence des présidents des Assemblées parlementaires nationales. Une délégation de l'Assemblée populaire nationale (APN) prendra part à la 82^e session du Comité exécutif de l'Union parlementaire africaine (UPA) et à la 46^e Conférence des présidents des

Assemblées parlementaires nationales, prévues du 5 au 9 octobre dans la capitale tchadienne, N'djamena, indique un communiqué de la chambre basse du Parlement. L'APN sera représentée à ces deux rendez-vous par Mme Wassila Tayeb, présidente du Comité des femmes parlementaires de l'UPA, et Mme Bouguettoucha Zakia, membre permanente de

cette instance, a précisé la même source. Les travaux de cette session porteront sur « l'examen des rapports des comités, l'adoption des projets de résolutions, l'élaboration de l'ordre du jour de la 46^e Conférence des présidents des Assemblées parlementaires nationales, en sus de l'adoption du rapport de la 82^e session du Comité exécutif de l'UPA ».

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // DIMANCHE 6 OCTOBRE 2024 // N°917 // PRIX 20 DA

BIOPHARM

Un chiffre d'affaires de 40,74 milliards DA

Le groupe pharmaceutique Biopharm a réalisé un chiffre d'affaires de 40,74 milliards Dinars au premier semestre 2024. C'est ce qui ressort du rapport d'activité du premier semestre 2024 rendu public.

Le rapport précise que le résultat net consolidé a connu une hausse de 21% par rapport au premier semestre 2023, soit 3,8 Milliards DZD. Les dépenses d'investissement ont atteint 3,93 milliards de dinars durant le premier semestre 2024. Le laboratoire a également lancé 9 nouveaux produits s'agissant du chiffre d'affaires de la production, il s'établit à 6,4 Mds à fin juin 2024 contre 9,4 Mds de dinars à la même période en 2023. "Cette baisse s'explique par le changement du modèle business avec notre partenaire AstraZeneca, qui est passé de la production au façonnage en 2024", indique-t-on. Le résultat opérationnel, quant à lui, est passé de 2,8 Mds de dinars à fin juin 2023 à 1,6 Mds de dinars à fin juin 2024. Le nombre de boîtes fabriquées durant le 1^{er} semestre 2023 s'élève à 31,2 millions de boîtes contre 39,2 millions de boîtes en 2023. Aussi, Biopharm a obtenu 13 nouvelles décisions d'enregistrement pour des produits à haut potentiel de vente durant le premier semestre 2024 dont 09 nouveaux lancements. L'activité de distribution est quant à elle en hausse de 7,3% par rapport au 1^{er} semestre 2024 et l'activité de distribution a connu également une augmen-



tation de son chiffre d'affaires de 7,3% passant de 21,9 Milliards de dinars au 30 juin 2023 à 23,5 Milliards de dinars à la même période de l'année 2024. Le chiffre d'affaires de la répartition a augmenté de 5,3%, passant de 20,7 milliards de dinars au premier semestre 2023 à 21,8 milliards de dinars au premier semestre 2024. Pour rappel, le groupe pharmaceutique Biopharm s'est lancé en juin dernier, dans la fabrication industrielle des produits radiopharmaceutiques. La mise en fonction du cyclotron, l'accélérateur de particules pour la production du Fluorodésoxyglucose (FDG) et autres produits, a eu lieu à la fin du mois de juillet. Une annonce qui a été faite par le président directeur général de Biopharm, Dr Abdelouhaed

Kerrar, en marge de la 4^e édition du Biopharm Scientific annual Meeting BSAM. Le Dr Kerrar avait précisé qu'un agrément spécifique pour la fabrication de ces produits a été délivré pour un établissement pharmaceutique. Un investissement qui permettra, a-t-il souligné, de disposer de ces produits au niveau des centres d'imagerie médicale et des services de médecine nucléaire pour « une meilleure accessibilité des patients au PET SCAN dans le but diagnostique et thérapeutique ». La fabrication et la distribution de ces produits radiopharmaceutiques sont soumises d'abord à l'autorisation du COMENA et à l'enregistrement des produits au niveau de l'agence nationale des produits pharmaceutiques (ANPP). Cette

dernière, a fait savoir Dr Kerrar, contrôle l'innocuité et la sécurité de ces produits.

Les Laboratoires Biopharm ont été fondés en 1992, sous l'impulsion de son visionnaire fondateur, Abdelmadjid Kerrar, qui décide alors de relever le défi ambitieux d'investir dans l'industrie pharmaceutique en Algérie. Déterminé et persévérant, il entreprend un parcours remarquable qui a façonné l'essor de l'entreprise au fil des années. Grâce à plusieurs investissements stratégiques, Les Laboratoires Biopharm sont devenus parmi les acteurs incontournables de l'industrie pharmaceutique algérienne. Biopharm contribue, depuis le lancement des fabrications de médicaments en 2005, à la création de nouveaux emplois à haute valeur ajoutée, au développement de médicaments génériques innovants et à la réduction de la dépendance extérieure de l'Algérie, dans un secteur industriel complexe et exigeant. Au cœur des activités de ses usines, se trouvent des laboratoires de recherche et développement et de Contrôle Qualité dont les performances lui permettent de formuler chaque année, plus de vingt nouveaux produits génériques et de procéder au lancement de leur fabrication. **Inès B.**

AMÉLIORATION
DU CLIMAT
DES AFFAIRES

IDE EN HAUSSE

Depuis son élection en 2019, le président Abdelmadjid Tebboune a fait de l'amélioration du climat des affaires et la promotion des investissements directs étrangers (IDE) une des priorités de son programme. Cette volonté politique s'est traduite par une série de réformes visant à améliorer le climat des affaires dans le pays et à attirer davantage d'investisseurs internationaux. Les efforts consentis en matière de promotion d'IDE sont aujourd'hui salués par les institutions financières internationales, à l'instar de la Banque mondiale. Jeudi passé, des représentants de l'Institution ont souligné, à Alger, les progrès réalisés par l'Algérie dans ce domaine. Le Doing Business 2023, son classement qui devrait connaître des modifications sur les critères d'évaluation, a fait gagner à l'Algérie 12 places, hissant son rang à la 157^e position mondiale sur 190 économies évaluées. Selon les observateurs économiques, les réformes engagées commencent à porter leurs fruits, avec une hausse significative des flux d'IDE enregistrés ces dernières années. Les données de la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) montrent que les investissements étrangers en Algérie ont atteint 1,9 milliard de dollars en 2022, soit une progression de 27% par rapport à l'année précédente. L'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) a également enregistré plus de 8 000 projets d'investissement entre novembre 2022 et juillet 2024, avec un potentiel de création de 210 000 emplois directs. Cette dynamique positive devrait se poursuivre durant les années à venir, les projections tablent sur un montant d'IDE avoisinant les 2,5 milliards de dollars.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

HIST SIGNE UN ACCORD AVEC L'UNIVERSITÉ AMÉRICAINE DU MISSOURI (UCM)

L'Institut de Science et Technologie (HIST), une université privée algérienne, a signé un accord avec l'Université du Centre du Missouri (UCM), ouvrant de nouvelles voies aux étudiants algériens pour poursuivre des études de premier cycle aux États-Unis. « Cette collaboration permet aux étudiants de compléter deux à trois années d'études au HIST avant d'être transférés à l'UCM pour obtenir leurs diplômes dans des domaines clés tels

que l'informatique, l'ingénierie, la biologie et les affaires », a précisé un communiqué de l'ambassade des États-Unis à Alger.

Selon le communiqué, le Dr Phil Hull, un représentant de l'UCM, s'est rendu en Algérie pour la deuxième fois pour marquer cette occasion significative par une cérémonie. « C'est merveilleux de célébrer un nouveau lien académique entre les États-Unis et l'Algérie », a déclaré l'ambassadeur des États-

Unis en Algérie, Elizabeth Moore Aubin. Et d'ajouter : « Il existe un immense potentiel dans les partenariats et les échanges académiques entre l'Algérie et les États-Unis. » La cérémonie, ajoute le communiqué, a marqué une étape importante vers l'élargissement des opportunités académiques pour les étudiants algériens, la promotion de la collaboration et le renforcement des liens académiques entre l'Algérie et les États-Unis.